Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

Révision de la planification communautaire

Novembre 2012

gaston st-pierre et associés inc.
urbanistes-conseils
5000, 3e Avenue Ouest, bureau 204,
Québec, G1H 7J1
tél.: 418-628-9660 fax: 418-622-9632
service@groupe-gsp.com

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Révision de la planification communautaire

CMLSJ : 28-115
GSP : 09-2605-01

Novembre 2012

Source de la photo en page couverture : Pierre Lahoud - ARUC Tetauan

Table des matières

INTRODUCTION 1

PARTIE 1 : PORTRAIT DE LA SITUATION 5

1.1. L'ILNUSSI DE MASHTEUIATSH 7

1.2. LA POPULATION 8
- 1.2.1. Population résidante et non résidante 8
- 1.2.2. Évolution de la population 9
- 1.2.3. Évolution des ménages et du parc de logements 10
- 1.2.4. Structure d'âge 11
- 1.2.5. Projections démographiques 13

1.3. L'ÉCONOMIE 17
- 1.3.1 Modèle d'économie de la communauté 17
- 1.3.2. Secteurs d'activité économique 17
- 1.3.3. Principaux indicateurs socioéconomiques 19

1.4. L'OCCUPATION DE L'ILNUSSI 21
- 1.4.1. Organisation spatiale 21
- 1.4.2. Utilisation du sol 25
- 1.4.3. Sites à potentiel archéologique et patrimonial 27

1.5. LES CONTRAINTES PHYSIQUES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ILNUSSI 28
- 1.5.1. Hydrographie 28
- 1.5.2. Secteurs de forte pente 28
- 1.5.3. Nature des sols 29

PARTIE 2 : ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES 31

2.1. GESTION FONCIÈRE 35

2.2. FONCTION RÉSIDENTIELLE 37
- 2.2.1. Éléments de problématique et pistes de solution 37
- 2.2.2. Synthèse de la problématique et des pistes de solution, fonction résidentielle 41

2.3. ACTIVITÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES 43
- 2.3.1. Éléments de problématique et pistes de solution 43
- 2.3.2. Synthèse de la problématique et des pistes de solution, activités commerciales et industrielles 49

2.4 ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES 51
- 2.4.1. Éléments de problématique et pistes de solution 51
- 2.4.2. Synthèse de la problématique et des pistes de solution, équipements communautaires 53

2.5. VILLÉGIATURE 54
2.5.1. Éléments de problématique et pistes de solution 54
2.5.2. Synthèse de la problématique et des pistes de solution, villégiature 56

2.6. ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES 58
2.6.1. Éléments de problématique et pistes de solution 58
2.6.2. Synthèse de la problématique et des pistes de solution, activités agricoles et forestières 58

2.7. EXPLOITATION DES RESSOURCES MINÉRALES 59
2.7.1 Éléments de problématique et pistes de solution 59
2.7.2 Synthèse de la problématique et des pistes de solution, exploitation des ressources minérales 59

2.8. INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES 60
2.8.1. Éléments de problématique et pistes de solution 60
2.8.2. Synthèse de la problématique et des pistes de solution, infrastructures communautaires 62

PARTIE 3 : PRINCIPES ET PRIORITÉS COMMUNAUTAIRES 63

3.1. ORIENTATIONS DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN 65

3.2. POLITIQUE D'AFFIRMATION CULTURELLE 66

3.3. RÉALITÉ SOCIALE 68

3.4. GRILLE D'ANALYSE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 69

PARTIE 4 : ORIENTATIONS DE PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE 71

4.1. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL 74

4.2. DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE 76

4.3. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE 79

4.4. DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE 81

4.5. PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT COMMUNAUTAIRE 82
4.5.1. Développement résidentiel 82
4.5.2. Développement de l'économie 85
4.5.3. Développement communautaire 85
4.5.4. Développement de la villégiature 86

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE 87

Liste des tableaux

Tableau 1 Évolution de la population (Pekuakamiulnuatsh) entre 1993 et 2011 9

Tableau 2 Évolution comparative de la population, Mashteuiatsh (Pekuakamiulnuatsh) et municipalités voisines, entre 1991 et 2011 10

Tableau 3 Évolution de la population résidante (Pekuakamiulnuatsh) par groupes d'âge significatifs entre 1993 et 2008 13

Tableau 4 Projections de la population résidante et non résidante (Pekuakamiulnuatsh) entre 2008 et 2023 (ajustées) 15

Tableau 5 Projections de la population résidante (Pekuakamiulnuatsh) par groupes d'âge significatifs entre 2008 et 2023 (ajustées) 16

Tableau 6 Nombre de places d'affaires et d'emplois à Mashteuiatsh, 1991 et 2009 17

Tableau 7 Places d'affaires ayant leur siège social à Mashteuiatsh en 2009 selon le secteur économique 18

Tableau 8 Scolarité, source de revenu et revenu annuel des résidents en 2009 20

Tableau 9 : Occupation de l'Ilnussi 22

Tableau 10 : Données sur les secteurs non urbanisés 25

Tableau 11 : Opportunités et contraintes au développement communautaire 33

Tableau 12 : Principaux besoins en équipements communautaires 52

Liste des figures

Figure 1 : Démarche de planification communautaire – Mashteuiatsh 3

Figure 2 : Évolution de la population (Pekuakamiulnuatsh) entre 1993 et 2011 9

Figure 3 : Pyramide des âges de la population résidante (Pekuakamiulnuatsh) 12

Figure 4 : Répartition de la population résidante (Pekuakamiulnuatsh) selon le sexe 13

Figure 5 : Évolution de la population résidante (Pekuakamiulnuatsh) depuis 1993 et projections jusqu'en 2023 (ajustées) 15

Figure 6 : Partage des responsabilités 36

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de Mashteuiatsh 7

Carte 2 : Organisation spatiale actuelle, potentiels et contraintes 23

Carte 3 : Aires prioritaires et complémentaire de développement résidentiel 41

Carte 4 : Plan directeur d'aménagement communautaire 83

INTRODUCTION

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean) a entrepris un processus de révision de sa planification communautaire. Le dernier exercice du genre remonte à 1993 et a mené, entre autres, à l'adoption d'une règlementation d'urbanisme toujours en application. Beaucoup d'évènements se sont succédé depuis : forte croissance du parc immobilier résidentiel, naissance de plusieurs places d'affaires, essor de la villégiature en bordure du Pekuakami, plan et stratégie d'affirmation et d'occupation du Nitassinan, etc. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est à un stade où il doit se questionner à nouveau sur les orientations communautaires à long terme. La Direction générale du Conseil fut ainsi mandatée pour superviser un vaste exercice de révision de la planification communautaire amorcé en 2009.

— *Milieu concerné*

L'Ilnussi de Mashteuiatsh est le principal lieu de résidence des membres de la Première nation. C'est aussi une partie intégrante de Nitassinan, le territoire ancestral traditionnel des Pekuakamiulnuatsh, qui s'étend de la région du Lac-Saint-Jean à celle de Québec. C'est précisément sur Mashteuiatsh que porte le présent exercice de planification communautaire, comme ce fut le cas en 1993. Nitassinan, de son côté, fait l'objet d'une démarche spécifique. Un plan d'occupation et d'utilisation du territoire est en préparation.

— *Approche méthodologique*

L'approche suivie pour réviser la planification communautaire est illustrée à la page 3 (figure 1). Quatre (4) secteurs furent analysés en parallèle dans le cadre de cet exercice : résidentiel, économie, communautaire et villégiature. Des comités sectoriels furent formés pour :

1. Préparer un portrait de la situation;
2. Analyser les éléments de la problématique et proposer des pistes de solution envisageables;
3. Tenir compte des principes et priorités communautaires déjà établis et recommander une formulation révisée des orientations de planification communautaire, ainsi que des objectifs et des moyens de mise en œuvre qui les accompagnent, le tout reflété dans un plan directeur d'aménagement communautaire révisé.

Pour y parvenir, les comités sectoriels ont tenu des séances de travail qui ont permis de revenir sur la planification communautaire de 1993, l'évolution de la situation depuis et les contraintes et opportunités qui collent à la réalité d'aujourd'hui. L'équipe de *Gaston St-Pierre et associés, urbanistes-conseils*, a assisté les comités sectoriels tout au long de leur mandat.

Les comités ont, chacun de leur côté, interpelé la population en cours de route :

– interpellation des détenteurs de lots par le Comité sectoriel sur le développement résidentiel lors d'une séance d'information et consultation tenue le 4 novembre 2009;

– interpellation de la communauté des affaires par le Comité sectoriel sur le développement de l'économie lors d'une séance d'information et consultation tenue le 1er décembre 2011;

– interpellation d'organismes et services communautaires par le Comité sectoriel sur le développement communautaire lors d'une séance d'information et consultation tenue le 1er décembre 2011;

– interpellation des détenteurs de lots dans les zones de villégiature et récréotouristiques par le Comité sectoriel sur le développement de la villégiature lors de deux (2) séances d'information et consultation tenues les 25 mai et 15 juin 2011.

Les personnes qui ont assisté à ces séances ont pu exprimer des commentaires sur le contenu préliminaire des rapports sectoriels. Les comités sectoriels ont ensuite présenté leurs rapports à l'équipe de direction du Conseil chargée d'en faire la synthèse et l'intégration en vue de la consultation communautaire.

L'exercice de consultation sur le rapport préliminaire de la planification communautaire révisée s'est tenu du 24 septembre au 24 octobre 2012. Divers moyens furent employés pour informer les Pekuakamiulnuatsh et leur permettre de s'exprimer : distribution d'un résumé et d'un avis public, publication du rapport sur le site internet de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, diffusion de capsules radio, affichage de l'avis public et tenue d'une journée d'information et de consultation au pavillon des arts et des traditions du site Uashassihtsh. Une vingtaine de commentaires ont été formulés par les personnes qui ont participé à l'exercice de consultation. Certains commentaires ont amené Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à faire des ajustements au rapport. D'autres seront considérés aux étapes subséquentes à la révision de la planification communautaire (ex. révision des règlements d'urbanisme).

Le rapport de la planification communautaire révisée guidera le développement de l'Ilnussi de Mashteuiatsh au cours des années à venir. Divers outils de planification et de gestion s'en inspireront, notamment la révision de la règlementation d'urbanisme, la révision des plans directeurs d'infrastructures et la planification détaillée des secteurs à développer.

— *Définition de certains termes employés*

Communauté

Voir Ilnussi de Mashteuiatsh.

Conseil, Conseil des Montagnais

Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, organisation politique et administrative ayant juridiction dans l'Ilnussi de Mashteuiatsh. Voir Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Ilnussi de Mashteuiatsh

Territoire de la réserve de Mashteuiatsh au sens de la Loi sur les Indiens.

AADNC

Ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien.

Nitassinan

Territoire ancestral traditionnel des Pekuakamiulnuatsh.

Pekuakami

Lac Saint-Jean.

Pekuakamiulnu – Pekuakamiulnuatsh

Gentilé désignant les membres inscrits sur le Registre officiel (liste de bande) de la Première nation de Mashteuiatsh : Pekuakamiulnu au singulier; Pekuakamiulnuatsh au pluriel.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean.

Première nation

Première nation de Mashteuiatsh.

Figure 1 : Démarche de planification communautaire – Mashteuiatsh

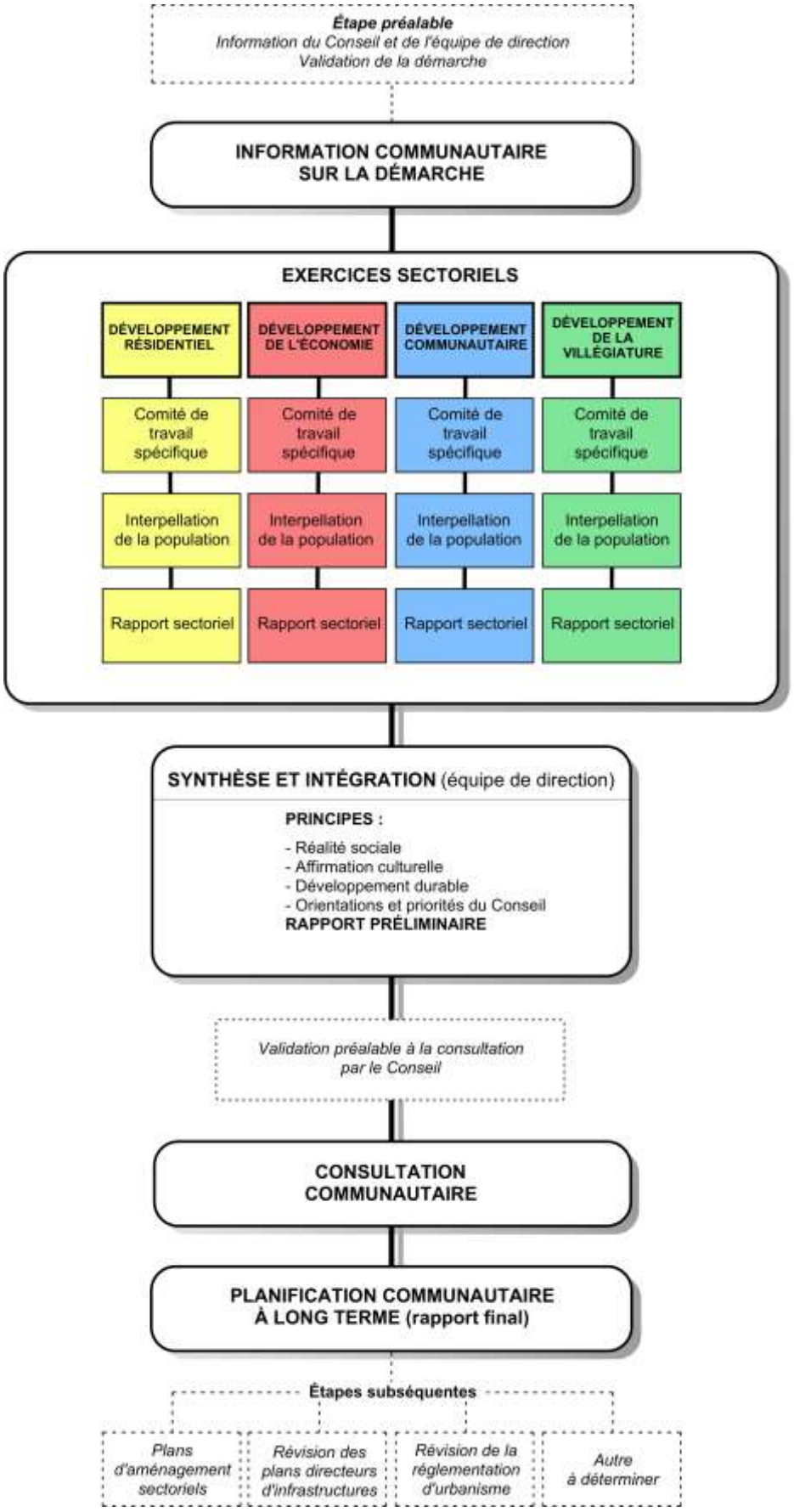

PARTIE 1
PORTRAIT DE LA SITUATION

1. Portrait de la situation

La première étape de l'exercice de planification communautaire est de dresser un bilan des principaux aspects physiques, démographiques et socioéconomiques qui ont une influence sur l'aménagement du territoire. Cette première étape, essentiellement descriptive, permet de bien connaitre les composantes du milieu qui sont la base de l'analyse des différentes problématiques de développement.

Le portrait de la situation est présenté en cinq (5) thèmes :

1. L'Ilnussi de Mashteuiatsh;
2. La population;
3. L'économie;
4. L'occupation de l'Ilnussi;
5. Les contraintes physiques au développement de l'Ilnussi;

1.1. L'Ilnussi de Mashteuiatsh

Mashteuiatsh est situé en bordure du lac Saint-Jean, au coeur de l'axe Roberval – Mashteuiatsh – St-Prime – St-Félicien où résident plus de 25 000 personnes, dont 2 000 Pekuakamiulnuatsh à Mashteuiatsh même. La situation géographique de la communauté a joué un rôle important dans son développement. Au fil des ans, les Pekuakamiulnuatsh ont su profiter des services offerts à Roberval tout en développant des partenariats avec le milieu des affaires régional.

L'Ilnussi de Mashteuiatsh a un statut de réserve et est actuellement administré en vertu de la Loi sur les Indiens. Un ajout de terres, en cours de planification, fera passer sa superficie de 15 à 19 km^2 (voir note 1). Les terres sont essentiellement utilisées à des fins résidentielles, communautaires/institutionnelles, commerciales, industrielles et de villégiature.

Carte 1 : Localisation de Mashteuiatsh

Sources : – *Localisation des nations autochtones au Québec - Historique foncier. Ministère des Ressources naturelles du Québec (1998).*
– *Entente de principe d'ordre général entre les Premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada (2004).*

[1] *Notons qu'en vertu de l'Entente de principe d'ordre général (EPOG) intervenue entre les Premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan, le gouvernement du Québec et celui du Canada, en 2004, Mashteuiatsh et quatre (4) autres sites acquerront éventuellement un statut particulier qui fera en sorte qu'ils seront détenus en pleine propriété par la Première nation de Mashteuiatsh. Les quatre (4) sites sont : un ajout de terres contigu à Mashteuiatsh jusqu'à la route 169, une partie de Pehkupessekau (Pointe-Racine) et les iles, un secteur autour du lac Ashuapmushuan et un autre contigu au lac Onistagane.*

1.2. La population

Les traits démographiques marquants de Mashteuiatsh sont :

– une Première nation populeuse dont plus de la moitié des membres résident hors de Mashteuiatsh;

– un contingent non négligeable de non-membres habitant dans la communauté;

– une population saisonnière très importante dans les zones de villégiature et récréotouristiques;

– un exode de la population, notamment vers les municipalités voisines;

– une population vieillissante;

– un ralentissement du rythme de construction domiciliaire malgré une demande soutenue.

– une prévision de croissance de la population résidante à l'image des dernières années, mais qui pourrait être plus forte dans l'éventualité :
  - d'un développement économique plus important;
  - de la mise en place de nouveaux incitatifs au développement résidentiel;
  - de la migration de nouveaux inscrits suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au Registre des Indiens;
  - et ultimement de la signature d'un traité avec les gouvernements.

1.2.1. Population résidante et non résidante

Les Pekuakamiulnuatsh formaient, en avril 2012, une population de plus de 2 000 membres (2 057) qui résident à Mashteuiatsh et de près de 3 800 membres (3 789) qui résident à l'extérieur, ce qui en fait la bande innue la plus populeuse et de loin.

Il y a, en plus des membres statués, plusieurs non-membres qui résident en permanence à Mashteuiatsh. Leur nombre est estimé à environ 280 personnes en se basant sur une enquête effectuée auprès des membres de la communauté, en 2009 *(DTPH et Gaston St-Pierre et ass., 2009)*. L'enquête, à laquelle 69 % des ménages ont participé, a rejoint toutes les unités d'habitation occupées à titre de résidence principale par des membres de la communauté. Elle a permis de constater que les ménages dans la communauté sont composés de membres statués (88 %) et de non-membres (12 %). Par extrapolation, on peut avancer que la population qui habite à Mashteuiatsh en permanence totalise autour de 2 325 personnes, incluant ±280 non-membres.

Notons aussi que la population résidante s'accroit potentiellement de l'ordre de 65 % durant la période estivale. Les secteurs riverains de villégiature et camping comptent 673 emplacements, dont environ 500 qui sont occupés sur une base saisonnière (certains emplacements de villégiature sont occupés en permanence). En avançant un taux d'occupation de 2,7 personnes par emplacement (voir section 1.2.3), on estime à près de 1 500 personnes la population saisonnière sur le territoire de Mashteuiatsh. Cette population saisonnière est composée de membres et de non-membres de la communauté. Il est possible que ce chiffre (±1 500) englobe un certain nombre de membres qui sont comptés à la fois parmi les résidents permanents et parmi les villégiateurs.

1.2.2. Évolution de la population

La population de Mashteuiatsh et celle de l'ensemble des Pekuakamiulnuatsh ont augmenté considérablement depuis le dernier exercice de planification communautaire. Il y avait, en date d'avril 2012, 355 membres de plus à Mashteuiatsh et plus de 1 500 de plus à l'extérieur qu'en 1993. Voir le tableau 1.

L'accroissement de la population statuée de Mashteuiatsh fut beaucoup plus significatif avant le tournant du siècle. Le Registre des Indiens indique un gain de 252 personnes entre 1993 et 2000 (2,1 %/an) et seulement 103 personnes de plus au cours des 11 années subséquentes (0,5 %/an). Le nombre de Pekuakamiulnuatsh résidant à Mashteuiatsh est donc en augmentation, mais le rythme de cette croissance est en ralentissement. On doit également noter que la Loi C-31 n'a pas eu l'effet escompté dans les projections de l'époque (1985). Plusieurs personnes ont effectivement regagné leur statut, mais relativement peu sont venues s'établir à Mashteuiatsh. La figure 1 montre que la population résidante augmente peu depuis quelques années.

Tableau 1 : Évolution de la population (Pekuakamiulnuatsh) entre 1993 et 2011

	1993	2011	1993-2011
Résidents de Mashteuiatsh	1 702 *(43 %)*	2 057 *(35 %)*	21 %
Non-résidents	2 274 *(57 %)*	3 789 *(65 %)*	67 %
TOTAL (membres)	**3 976** *(100 %)*	**5 846** *(100 %)*	**47 %**

Source : Registre des Indiens. Il est à noter que ces données ne sont pas corrigées pour tenir compte de la déclaration tardive et de la sous-déclaration des naissances et des décès. À noter aussi que les données de 2011 sont celles en date d'avril 2012.

La population vivant hors de Mashteuiatsh a beaucoup augmenté au cours de la dernière année. Une des raisons qui est à la base de cette forte augmentation est l'entrée en vigueur, en janvier 2011, de la Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au Registre des Indiens (projet de loi C-3). La loi rend environ 45 000 personnes nouvellement admissibles à l'inscription à travers le pays, selon les estimations d'AADNC. Les petits-enfants admissibles de femmes ayant perdu leur statut après avoir marié un Non-Indien peuvent être inscrits au Registre des Indiens. L'effet direct pour les Pekuakamiulnuatsh est de l'ordre de 800 nouveaux membres, essentiellement des non résidents, entre janvier 2011 et mai 2012.

Figure 2 : Évolution de la population (Pekuakamiulnuatsh) entre 1993 et 2011

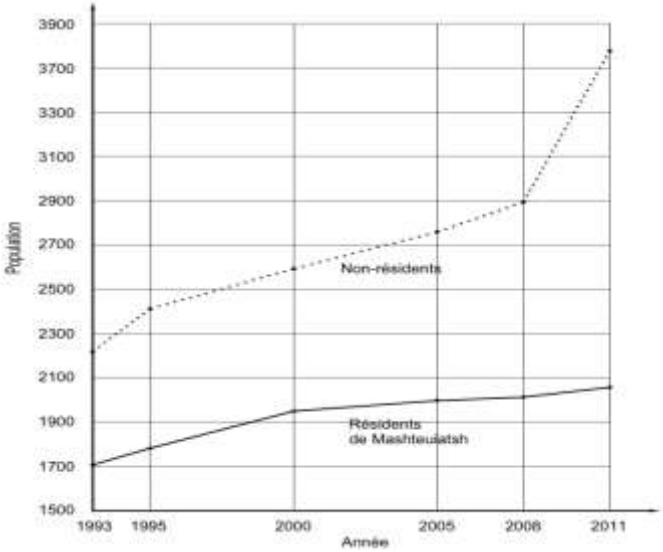

Source : Registre des Indiens. Il est à noter que ces données ne sont pas corrigées pour tenir compte de la déclaration tardive et de la sous-déclaration des naissances et des décès

La relative stagnation de la population de Mashteuiatsh (Pekuakamiulnuatsh) au cours des dernières années, résulte d'un mouvement de migration négative, c'est-à-dire qu'il y a plus de membres qui quittent la communauté pour s'établir ailleurs que le contraire; un fait déjà affirmé en 1993 et qui se vérifie en comparant l'accroissement naturel moyen d'environ 22 personnes par année (différence entre les naissances et les décès enregistrés) avec l'accroissement réel moyen de ±9 personnes par année entre 2000 et 2011. Cette migration s'effectue vers des centres urbains (Saguenay, Québec, Montréal, etc.) pour diverses raisons comme la poursuite des études et l'occupation d'un emploi. Elle se produit aussi vers les municipalités voisines par manque de logement.

Malgré la migration des Pekuakamiulnuatsh, la population des municipalités voisines stagne. Les données du Recensement du Canada montrent que dans l'axe Roberval – Mashteuiatsh – St-Prime – St-Félicien, seule la population de Mashteuiatsh augmente de façon significative. Voir le tableau 2.

Tableau 2 : Évolution comparative de la population, Mashteuiatsh (Pekuakamiulnuatsh) et municipalités voisines, entre 1991 et 2011

	1991	2011	1991-2006
Mashteuiatsh	1 559	2 057	31 %
Roberval, St-Prime et St-Félicien	23 490	23 263	-1 %
Axe Roberval - Mashteuiatsh - St-Prime - St-Félicien	25 049	25 320	1 %

Source Mashteuiatsh : Registre des Indiens (1991 et avril 2012). Il est à noter que ces données ne sont pas corrigées pour tenir compte de la déclaration tardive et de la sous-déclaration des naissances et des décès.

Source municipalités : Recensement du Canada (1991 et 2011).

1.2.3. Évolution des ménages et du parc de logements

Il y avait, en 2009, 690 adresses d'unités d'habitation occupées à titre de résidence principale par des membres de la communauté sur le territoire de Mashteuiatsh[2]. Toujours selon les données recueillies lors d'une enquête auprès des ménages, il y aurait une centaine d'entités familiales potentielles additionnelles dans les ménages de la communauté *(DTPH et Gaston St-Pierre et ass., 2009)*. Il s'agit de familles qui sont dans une situation potentiellement temporaire et donc susceptibles d'avoir un besoin en logement (par exemple, un jeune adulte qui habite chez ses parents)[3].

Près des deux (2) tiers des unités d'habitation sur le territoire de Mashteuiatsh sont des maisons unifamiliales appartenant à des individus. Les autres sont de tenure communautaire et comptent presque autant de maisons seules que d'unités regroupées.

Les unités d'habitation logent 2,7 personnes, en moyenne, à Mashteuiatsh, incluant des personnes qui ne sont pas membres de la communauté mais qui habitent avec des Pekuakamiulnuatsh. Cette moyenne tirée de l'enquête précitée est cohérente avec la donnée du dernier Recensement *(Statistique Canada, 2011)* qui faisait état de 2,8 personnes, en moyenne, par ménage, à Mashteuiatsh, membres et non-membres confondus. La taille moyenne des ménages de Mashteuiatsh est supérieure à celle des

[2] *Il est possible que d'autres unités de logement n'aient pas été dénombrées. En effet, les statistiques disponibles relatent les projets réalisés dans le cadre des programmes du Conseil, mais ne tiennent pas compte des initiatives individuelles non présentées au secteur de l'habitation (exemple : aménagement de logements au sous-sol d'une maison). Ces statistiques n'incluent pas les maisons de villégiature également.*

[3] *Pour les fins de la présente, un ménage désigne l'ensemble des personnes qui habitent une même unité d'habitation. Une entité familiale est, soit un couple avec ou sans enfants, soit un parent seul avec enfant(s), soit une personne seule (adulte), soit un groupe de deux (2) adultes ou plus.*

municipalités voisines (autour de 2,4), mais largement inférieure à la moyenne des communautés des Premières nations du Québec (4,0). Elle est diminution depuis au moins 30 ans.

Avant 2000, le parc de logements augmentait au rythme d'une quinzaine d'unités par année. Depuis, le rythme de croissance du parc immobilier résidentiel a diminué. Les statistiques sur l'émission des permis de construction montrent qu'il se maintient autour de 10 unités en moyenne depuis 2000 (très variable d'une année à l'autre, soit entre quatre (4) et 20 unités). Divers facteurs sont à l'origine de ce ralentissement :

– peu ou pas de logement communautaire construit après l'an 2000;

– contexte foncier particulier (plusieurs terrains vacants, mais peu sont disponibles sur le marché);

– peu d'intérêt suscité par certains terrains vacants qui appartiennent au Conseil;

– difficulté d'accès au crédit des institutions financières par les individus.

Malgré la relative stagnation de la population résidante, le développement domiciliaire de la communauté se poursuit. Le rythme de construction observé au cours des dernières années est un indicateur qui ne reflète pas l'ampleur de la demande en logement à Mashteuiatsh. Une vingtaine de demandes de participation aux programmes d'aide à l'habitation du Conseil sont enregistrées en moyenne chaque année. La demande demeure donc vigoureuse, mais les facteurs évoqués plus haut rendent difficile la matérialisation des projets d'habitation.

1.2.4. Structure d'âge

Les Pekuakamiulnuatsh résidant à Mashteuiatsh forment une population jeune, mais de plus en plus vieillissante. En 1993, 22 % de la population résidante était âgée de plus de 45 ans. Cette proportion atteint maintenant 32 %. Le portrait le plus récent établit la structure d'âge comme suit :

0 à 18 ans	30 %
18- 64 ans	60 %
65 ans et plus	10 %

Source : Portrait de santé des Pekuakamiulnuatsh, Mashteuiatsh (DSMEC, 2010).

L'image projetée par la structure d'âge de la population s'est métamorphosée au cours des 15 dernières années comme en témoigne la pyramide des âges (voir la figure 3 à la page suivante). En 1993, les jeunes représentant une plus forte proportion, la forme pyramidale est respectée avec des bonnes assises dans les strates inférieures. Le vieillissement se révèle, 15 ans plus tard, avec le déplacement d'une forte proportion de résidents vers les strates médianes et supérieures; la forme pyramidale s'estompe.

Figure 3 : Pyramide des âges de la population résidante (Pekuakamiulnuatsh)

1993

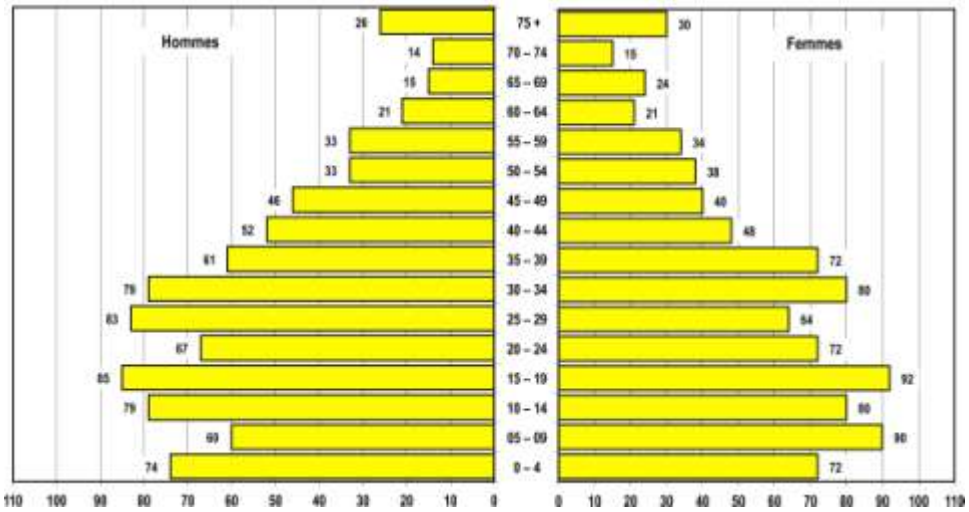

2008

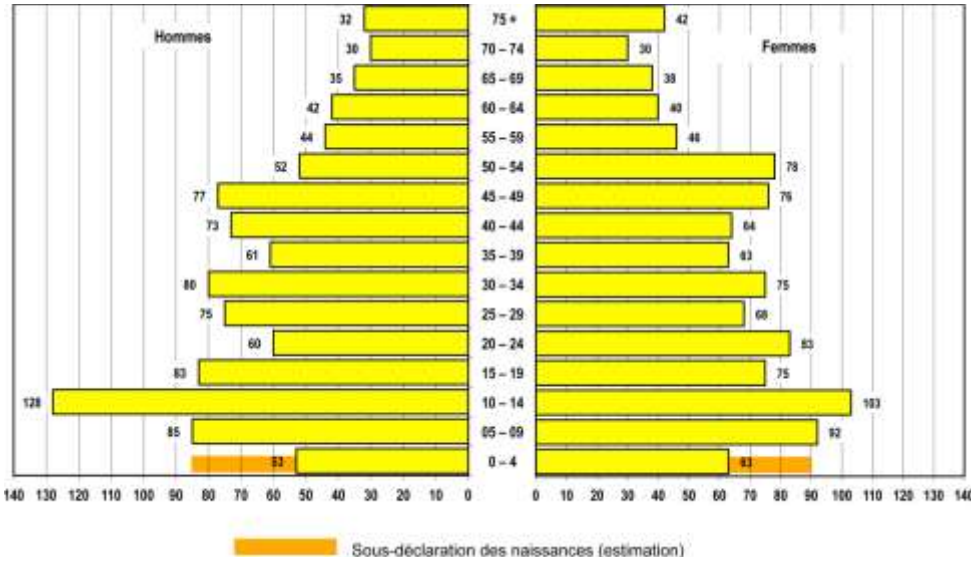

Source : Registre des Indiens (1993 et 2008).

Autre signe du vieillissement, le nombre d'enfants âgés de quatre (4) ans et moins a connu une baisse significative (21 %)[4], pendant que la proportion d'ainés augmentait fortement (67 %). Cela se traduit par 30 jeunes enfants de moins et 83 ainés de plus sur une période de quinze ans (1993-2008). Les chiffres du tableau 3 révèlent aussi que les résidents en âge d'être actif et/ou de former des ménages ont connu un accroissement assez représentatif de la croissance de la population de Mashteuiatsh au cours de la période 1993-2008 (20 %).

[4] *Ce constat est à prendre avec réserve, car il pourrait, en partie, s'expliquer par la déclaration et la sous-déclaration des naissances.*

Tableau 3 : Évolution de la population résidante (Pekuakamiulnuatsh) par groupes d'âge significatifs entre 1993 et 2008

Groupe	1993	2008	1993-2008
Population totale (résidents)	1 702	2 046	20 %
Petite enfance (0-4 ans)	146	116	-21 %
Pré-scolaire et scolaire potentiel (4-20 ans)	547	621	14 %
Pop. active (15 ans et +)	1 245	1 522	22 %
Pop. en âge de former des ménages (18 ans et +)	1 134	1 423	25 %
Ainés (65 ans et +)	124	207	67 %

Note : Les données ne sont pas corrigées pour tenir compte de la déclaration tardive et de la sous-déclaration des naissances et des décès.

Source : Registre des Indiens (1993 et 2008).

Même si la situation s'est améliorée à ce chapitre depuis quelques années, une sous-déclaration des naissances persiste toujours, ce qui fait que les statistiques officielles (Registre des membres statués) ne révèlent pas avec exactitude la population réelle de la communauté. Un écart de ±70 personnes est relevé en comparant les naissances compilées localement au cours des cinq (5) dernières années avec la population âgée entre 0 et 4 ans officiellement enregistrée.

Par ailleurs, la surreprésentation des femmes notée en 1993 est toujours valable en 2008, mais elle est moins marquée. Voir la figure 4.

Figure 4 : Répartition de la population résidante (Pekuakamiulnuatsh) selon le sexe

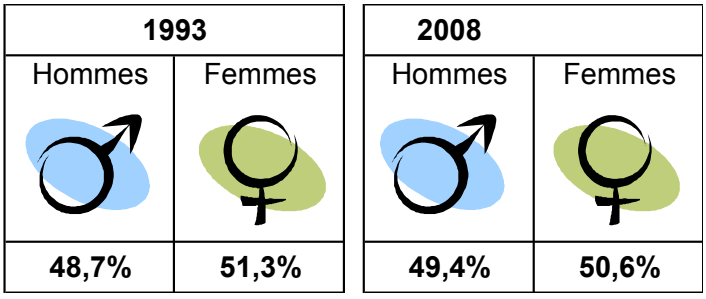

Source : Registre des Indiens (1993 et 2008).

1.2.5. Projections démographiques

Des études démographiques comprenant des projections ont été réalisées au cours des dix (10) dernières années *(Roche, 2002 et Brassard, 2003)*. La population de Mashteuiatsh (Pekuakamiulnuatsh) n'a pas augmenté au rythme prévu selon ces projections, entre 2000 et 2008. La population réelle est de 11 à 29 % inférieure aux résultats attendus des diverses hypothèses de projection.

– Les projections de *Roche* sont basées sur une augmentation importante de résidents, essentiellement en vertu de la Loi C-31, et sur l'hypothèse d'une migration nette nulle. La réalité s'est avérée toute autre.

– Les projections de *Brassard* sont basées sur les tendances observées entre 1993 et 1997 et sur les effets découlant de la signature d'un traité avec les gouvernements du Québec et du Canada.

Notons cependant que la projection de la population totale de la Première nation par *Brassard* est très près de la réalité (moins de 1 % d'écart).

— *Population résidante*

Les projections de la population résidante sur un horizon de 15 ans furent ajustées avec les données les plus récentes, selon trois (3) hypothèses qui se distinguent au chapitre de la migration des non-résidents vers Mashteuiatsh.

1- La première (hypothèse faible) est basée sur les tendances observées entre 2000 et 2008, soit un taux de croissance de la population résidante de l'ordre de 2,9 % par quinquennat. Elle représente, en quelque sorte, le statu quo. Les facteurs qui poussent une partie des résidents à migrer hors de Mashteuiatsh continuent d'agir. La population résidante passerait de 2 046 à 2 229 résidents, au cours des 15 prochaines années, soit une croissance de 8,9 %, en plus des non-membres qui habitent dans la communauté et dont le nombre est actuellement estimé à environ 280. Voir le tableau 4 et la figure 5 à la page suivante.

2- La seconde (hypothèse forte) est basée sur le scénario B de *Brassard* qui considère les effets potentiels de la signature d'un traité avec les gouvernements, notamment des modifications au Code d'appartenance et un développement économique plus important. Ajoutons à cela la mise en place de nouveaux incitatifs au développement résidentiel, comme la mise en marché de terrains attrayants et la révision des programmes d'aide à l'habitation en vue de coller davantage au profil de la clientèle. La croissance de la population résidante prévue par Brassard au cours du premier quinquennat (9,2 %) fut pondérée à 4,6 % pour laisser le temps nécessaire à la mise en place des mesures incitatives. Le taux de croissance prévu au cours des quinquennats subséquents est de 8,7 %.

   Ce scénario, plus optimiste que le statu quo, suppose que les mesures mises en place contribueront à freiner la migration de résidents hors de Mashteuiatsh. La population résidante (Pekuakamiulnuatsh) passerait de 2 046 à 2 528 résidents, au cours des 15 prochaines années, soit une croissance de 23,6 %, en plus des non-membres qui habitent dans la communauté et dont le nombre est actuellement estimé à environ 280. Voir le tableau 4 et la figure 5 à la page suivante.

3- La troisième hypothèse est la moyenne des deux (2) précédentes qui représentent les limites inférieures et supérieures de la croissance probable. Ce n'est donc ni le statu quo ni l'autre extrême qui mise sur la signature d'un traité avec les gouvernements. L'hypothèse moyenne se voudrait réaliste dans le contexte d'un développement économique plus important et la mise en place de nouveaux incitatifs au développement résidentiel à Mashteuiatsh. Ces conditions pourraient contribuer à enrayer, en partie, la migration vers l'extérieur de Mashteuiatsh. La population résidante (Pekuakamiulnuatsh) passerait de 2 046 à 2 379 résidents, au cours des 15 prochaines années, soit une croissance de 16,3 %, en plus des non-membres qui habitent dans la communauté et dont le nombre est actuellement estimé à environ 280. Voir le tableau 4 et la figure 5 à la page suivante.

— *Population non résidante*

La projection de la population qui réside hors de Mashteuiatsh est difficile à établir à ce stade en raison de la Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au Registre des Indiens (C-3). Plusieurs inscriptions ont eu lieu depuis janvier 2011 (800) et les estimations du nombre de personnes admissibles se chiffrent à ±2 000 (*DTPH, communications personnelles*). Les hypothèses suivantes ont donc été retenues : les nouvelles inscriptions en vertu de C-3 atteindront le chiffre estimé (±2 000), elles proviendront essentiellement des personnes qui habitent à l'extérieur de Mashteuiatsh, elles se produiront au cours des cinq (5) années suivant l'entrée en vigueur de la loi, donc entre 2011 et 2016 et ne se traduiront par des mouvements migratoires

significatifs vers Mashteuiatsh. La projection s'inspire de celle qui fut réalisée par *Brassard*, ajustée avec les plus récentes données de population.

Il est à noter que la projection de la population totale (résidante et non résidante) est la même pour les trois (3) hypothèses.

Tableau 4 : Projections de la population résidante et non résidante (Pekuakamiulnuatsh) entre 2008 et 2023 (ajustées)

Hypothèse faible basée sur les tendances observées depuis 2000

Année	Mashteuiatsh	Hors réserve	**Total**
2008	2 046	2 895	**4 941**
2013	2 105	5 130	**7 235**
2018	2 166	5 416	**7 582**
2023	2 229	5 717	**7 946**

Hypothèse moyenne

Année	Mashteuiatsh	Hors réserve	**Total**
2008	2 046	2 895	**4 941**
2013	2 123	5 112	**7 235**
2018	2 246	5 336	**7 582**
2023	2 379	5 567	**7 946**

Hypothèse forte basée sur la signature d'un traité et la mise en place d'incitatifs au développement

Année	Mashteuiatsh	Hors réserve	**Total**
2008	2 046	2 895	**4 941**
2013	2 140	5 095	**7 235**
2018	2 326	5 256	**7 582**
2023	2 528	5 418	**7 946**

Figure 5 : Évolution de la population résidante (Pekuakamiulnuatsh) depuis 1993 et projections jusqu'en 2023 (ajustées)

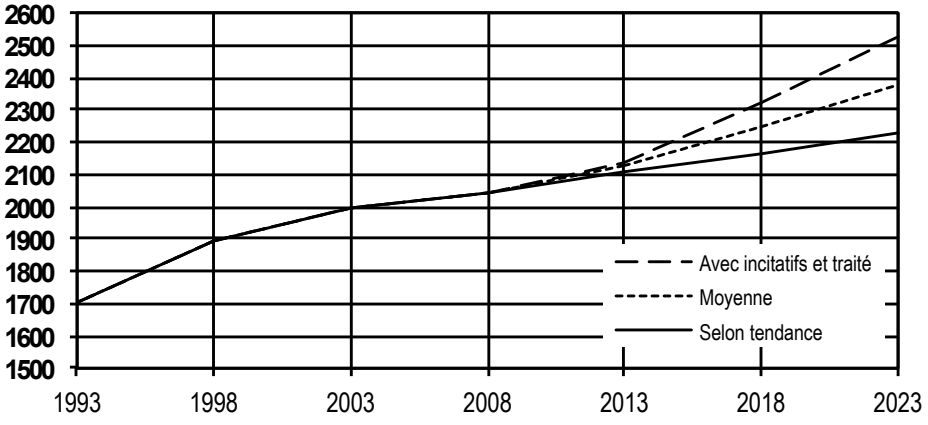

— *Groupes d'âge significatifs*

En ramenant les projections de la population résidante (Pekuakamiulnuatsh) aux groupes d'âge les plus significatifs, il est possible de pressentir l'évolution des besoins communautaires à long terme. Les projections présentées au tableau 5 sont basées sur l'hypothèse de croissance moyenne décrite précédemment.

Tableau 5 : Projections de la population résidante (Pekuakamiulnuatsh) par groupes d'âge significatifs entre 2008 et 2023 (ajustées)*

	2008	2023	2008-2023
Population totale (résidents)	206	2 379	24 %
Petite enfance (0-4 ans)	186	186	0 %
Pop. préscolaire et scolaire potentielle (4-20 ans)	658	632	-4 %
Pop. en âge d'être active (15 ans et +)	1 522	1 891	24 %
Pop. en âge de former des ménages (18 ans et +) (N'inclut pas les mineurs émancipés)	1 423	1 758	24 %
Ainés (65 ans et +)	207	284	37 %

** Les données du groupe 0-4 ans sont ajustées pour tenir compte de la déclaration tardive et de la sous-déclaration des naissances, soit 14 naissances par année de plus pour porter le total à 37 par année. La population âgée entre 0 et 4 ans, qui se chiffre à 116 personnes selon les statistiques officielles, est ainsi ajustée à 186 personnes. Pour fins de projection, tous les décès sont imputés au groupe des ainés.*

Quelques constats se dégagent de l'analyse des chiffres du tableau 5.

– La population résidante en âge d'être active ou de former des ménages connaitra une forte croissance au cours des 15 prochaines années, du même ordre de grandeur qu'au cours des 15 années précédentes (24 %). Cela est attribuable au fait que les jeunes qui sont aujourd'hui âgés de moins de 15 ans sont significativement plus nombreux que ceux qui ont présentement entre 15 et 29 ans. Ce sont eux qui entreront sur le marché du travail et qui appliqueront sur les programmes d'aide à l'habitation du Conseil dans 15 ans.

– Les ainés compteront près de 80 individus de plus dans leur rang en 2023 et maintiendront leur part relative de la population résidante (±11 %).

– La clientèle potentielle d'âge préscolaire et scolaire variera peu, en nombre, au cours des 15 prochaines années. Les 231 membres âgés entre 10 et 14 ans quitteront ce groupe et seront remplacés par une cohorte moins populeuse. Cette tendance est déjà notée par la Direction de l'éducation et de la main d'œuvre du Conseil qui observe une certaine stagnation de l'inscription à l'élémentaire depuis quelques années. Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Une tendance à la stagnation de la population scolaire est observée régionalement par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).

– Le nombre de naissances demeure élevé dans la communauté toute proportion gardée. Le nombre de jeunes âgés de 4 quatre ans et moins restera du même ordre de grandeur au cours des 15 prochaines années.

L'emploi et le logement continueront donc d'être des enjeux importants dans le développement de Mashteuiatsh au cours des 15 prochaines années, tandis que la satisfaction des besoins des ainés deviendra une préoccupation de plus en plus importante.

1.3. L'économie

Les traits marquants de l'économie de Mashteuiatsh sont :

- un partage des responsabilités en matière de développement économique entre le Conseil et le milieu des affaires;
- une décennie sous le signe de l'essor économique lié aux grands projets qui s'achève;
- une économie diversifiée où domine le secteur tertiaire (services), soutenu par un secteur primaire (ressources naturelles) plus développé que la moyenne;
- un impact économique qui déborde les limites de la communauté;
- une main-d'œuvre expérimentée et une expertise locale reconnue;
- des écarts importants au chapitre de la scolarité et du revenu des ménages;
- une partie de la population dépendante des programmes de transferts gouvernementaux.

1.3.1. Modèle d'économie de la communauté

Le modèle d'économie de la communauté de Mashteuiatsh apparait comme un modèle intermédiaire lorsque comparé à ceux des autres communautés des Premières nations. Il se situe en fait entre un modèle d'économie individuelle et familiale et un autre modèle, plus communautaire, où le Conseil de la communauté domine toute l'activité économique. À Mashteuiatsh, les services territoriaux, gouvernementaux, d'éducation, de santé et sociaux relèvent de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan alors que l'entreprise privée occupe une place prépondérante dans les domaines d'activité à saveur économique.

La mise en place de structures de développement économique aidant, l'entreprise privée et l'accès à la propriété individuelle prennent de plus en plus de place dans la communauté. De plus, les Pekuakamiulnuatsh entretiennent des bonnes relations avec le milieu des affaires régional, ce qui a permis de développer, au fil des ans, des partenariats dans différentes sphères d'activité économique.

1.3.2. Secteurs d'activité économique

On dénombre, sur le territoire de Mashteuiatsh, plus d'une centaine de places d'affaires. Ce chiffre de 2009 est deux (2) fois plus élevé que celui de 1991 (tableau 6). Ces places d'affaires emploient 878 personnes en équivalant personne/année. Plus des deux (2) tiers des emplois sont occupés par des Autochtones. Près de 60 % des emplois viennent de l'entreprise privée.

Tableau 6 : Nombre de places d'affaires et d'emplois à Mashteuiatsh, 1991 et 2009

	1991	2009
Places d'affaires	53	106
Emplois	345	878

Note : Entreprises privées, publiques et tous les organismes créant au moins un emploi à Mashteuiatsh.

Source : Groupe performance stratégique. L'impact économique de la communauté d'affaires de Mashteuiatsh en 2009.

Les domaines d'activité sont variés reflétant ainsi une économie relativement diversifiée. Une étude sur l'impact économique de la communauté d'affaires de Mashteuiatsh révèle que la représentation du secteur primaire (ressources naturelles) est plus importante que la moyenne québécoise, tandis que les secteurs secondaire (fabrication, construction) et

tertiaire (services) sont légèrement sous représentés. Plus des trois (3) quarts des places d'affaires (76 %) relèvent tout de même du secteur des services. Les secteurs primaire et secondaire regroupent des entreprises majeures appartenant aux domaines forestier, de la construction et de la transformation *(Groupe performance stratégique, 2009)*.

L'impact économique de la communauté d'affaires est important. Toujours selon la même étude, les 878 emplois directs des places d'affaires de la communauté soutiennent 954 autres emplois, dont 438 au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Tableau 7 : Places d'affaires ayant leur siège social à Mashteuiatsh en 2009 selon le secteur économique

Grand secteur	Secteur économique spécifique	Nombre	
Primaire	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	9	
Secondaire	Construction	9	
Secondaire	Fabrication	8	
Tertiaire	Commerce de détail	6	
Tertiaire	Transports et entreposage	9	
Tertiaire	Industrie de l'information et industrie culturelle	1	
Tertiaire	Finance et assurances	2	
Tertiaire	Services immobiliers et services de location et de location à bail	2	
Tertiaire	Services professionnels, scientifiques et techniques	8	
Tertiaire	Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	5	
Tertiaire	Soins de santé et assistance sociale	6	
Tertiaire	Arts, spectacles et loisirs	12	
Tertiaire	Hébergement et services de restauration	15	
Tertiaire	Autres services, sauf les administrations publiques	8	
Tertiaire	Administrations publiques	6	
Primaire	Sous-total	9	8%
Secondaire	Sous-total	17	16%
Tertiaire	Sous-total	80	76%
	Total	**106**	**100%**

Source : Groupe performance stratégique. L'impact économique de la communauté d'affaires de Mashteuiatsh en 2009.

L'emploi a beaucoup augmenté sur le territoire de Mashteuiatsh depuis 1991. Il accuse cependant une baisse entre 2007 et 2009 (99 emplois de moins). En fait, les huit (8) entreprises qui ont réalisé des contrats sur la Péribonka comptent, en 2009, 159 employés (équivalant personne/année) de moins qu'en 2007. Par contre, les autres places d'affaires établies à Mashteuiatsh emploient 60 personnes de plus. *"Ainsi l'économie structurelle de Mashteuiatsh continue sa croissance, alors que l'économie conjoncturelle (associée aux grands travaux) a subi les effets de la fin du chantier Péribonka" (Groupe performance stratégique, 2009)*. La fin des travaux d'élargissement de la route 175 dans la réserve faunique des Laurentides pourrait avoir le même effet.

L'expertise locale s'est beaucoup développée au cours des dernières années. Les projets majeurs et une façon de faire au niveau "entrepreneurial" sont parmi les facteurs qui expliquent le dynamisme du milieu des affaires où l'entreprise et l'individu prennent de plus

en plus de place dans l'économie locale et régionale. La main-d'œuvre est de plus en plus expérimentée et se raréfie par moments, ce qui oblige les places d'affaires locales à recruter à l'extérieur.

Dans le domaine industriel, on a assisté à l'arrêt des activités d'*ADL Tobacco* au cours des dernières années. Le site et le bâtiment furent transformés pour accueillir une nouvelle entreprise spécialisée dans la fabrication de granules industrielles. Fruit d'un partenariat entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et l'entreprise privée, *Granules LG international* est en début de production, en 2012. La nouvelle usine emploie moins de travailleurs que celle d'*ADL Tobacco* (±20 vs ±160).

1.3.3. Principaux indicateurs socioéconomiques

Les données les plus récentes sur la scolarité, l'occupation et le revenu des Pekuakamiulnuatsh proviennent de l'enquête effectuée auprès des membres de la communauté, en 2009, par la Direction des travaux publics-habitation *(DTPH et Gaston St-Pierre et ass., 2009)* et du Portrait de santé des Pekuakamiulnuatsh préparé par la Direction de la santé et du mieux-être collectif *(DSMEC, 2010)*. Rappelons que 69 % des ménages de Mashteuiatsh ont participé à l'enquête, ce qui permet d'avancer que les données recueillies sont généralement représentatives du profil de l'ensemble des résidents.

— *Scolarité des individus*

Le taux de scolarisation de la population de Mashteuiatsh a connu une forte hausse depuis le milieu des années 1990. D'après l'enquête précitée, près de 76 % des adultes résidants ont complété au moins des études secondaires et ont un certificat, diplôme ou grade. Cette proportion est comparable à la moyenne québécoise, soit 75 % selon le Recensement de 2006. Cependant, il importe de nuancer que la donnée de *Statistique Canada* est calculée en référence à la population âgée de 15 ans et plus, tandis que celle qui provient de l'enquête auprès des ménages de Mashteuiatsh réfère à la population adulte. L'utilisation d'une même base de calcul ferait sans doute chuter le taux en bas de 75 %. Voir le tableau 8 à la page suivante.

Quoiqu'il en soit, il demeure qu'au moins 24 % des adultes dans la communauté ne sont pas scolarisés ou n'ont pas de certificat, diplôme ou grade. D'après la Direction de l'éducation et de la main-d'œuvre, ce groupe est composé majoritairement de jeunes âgés entre 15 et 24 ans. Toujours selon la même source, plusieurs jeunes obtiennent tardivement leur certificat, diplôme ou grade. Il s'agit toutefois d'une réalité non documentée.

L'éducation comporte des défis importants puisque le portrait de la clientèle en 2005 révèle que *"seulement la moitié des élèves du niveau primaire atteignent le développement minimal de compétences prescrites par le Programme de formation de l'école québécoise et le tiers des élèves du secondaire obtiennent un diplôme" (DSMEC, 2010).*

— *Sources de revenu des individus*

Toujours d'après l'enquête précitée, environ 60 % des adultes occupent un emploi à temps plein, temps partiel ou saisonnier (incluant 3,5 % de bénéficiaires de l'assurance-emploi). Cette proportion est comparable au taux d'activité relevé lors du Recensement du Canada de 2006 en tenant compte de la nuance soulevée un peu plus haut. Le taux de chômage a chuté de façon marquée, de 32 % à 16 %, entre les recensements de 1996 et 2006 menés par *Statistique Canada*. Voir le tableau 8 à la page suivante.

— *Revenu des ménages*

Malgré une économie favorable, plusieurs ménages de Mashteuiatsh ont un faible revenu. En effet, l'enquête réalisée en 2009 révèle que près de la moitié des ménages ont un revenu annuel de moins de 24 000 $. Cette donnée concorde avec le fait que 35 % des adultes vivent de la sécurité du revenu, de l'assurance-emploi ou de revenus de pension. En contrepartie, 30 % des ménages ont un revenu annuel d'au moins 40 000 $. Voir le tableau 8.

Par ailleurs, les données du Recensement du Canada de 2006 révèlent qu'il y a de grands écarts entre les personnes qui détiennent un certificat, diplôme ou grade et celles qui n'en ont pas. Notamment, les familles monoparentales dont le parent est féminin ont un revenu médian après impôt qui ne représente que 52 % du revenu moyen de l'ensemble des familles de Mashteuiatsh. Chez les personnes vivant seules, cette proportion n'atteint pas 40 %. Ces groupes sont fortement représentés dans la communauté. Les données de *Statistique Canada* révèlent de plus qu'ils vivent avec un manque à gagner important par rapport aux mêmes groupes dans l'ensemble du Québec.

Tableau 8 : Scolarité, source de revenu et revenu annuel des résidents en 2009

Scolarité

Primaire	206	24,2 %
Secondaire	321	37,8 %
Métier	79	9,3 %
Collégiale	122	14,4 %
Universitaire	122	14,4 %
Total	**850**	**100,0 %**

Source revenu

Temps plein	330	41,8 %
Temps partiel	52	6,6 %
Saisonnier	68	8,6 %
Ass. Emploi	28	3,5 %
Ass. Sociale	138	17,5 %
Pension	109	13,8 %
Autre	65	8,2 %
Total	**790**	**100,0 %**

Revenu annuel

-24000 $	261	46,0 %
24-30 000 $	48	8,5 %
30-34 000 $	43	7,6 %
34-40 000 $	36	6,3 %
40-50 000 $	54	9,5 %
50 000 $ et +	116	20,5 %
Sans réponse	9	1,6 %
Total	**567**	**100,0 %**

Source : Enquête auprès des membres de la communauté dans le cadre de la réforme des programmes d'habitation. DTPH et Gaston St-Pierre et associés (2009).

1.4. L'occupation de L'Ilnussi

Les traits marquants de l'occupation de l'Ilnussi de Mashteuiatsh sont :

- une urbanisation linéaire;
- une mixité des fonctions le long d'une bonne partie de la rue Ouiatchouan;
- une fonction résidentielle où dominent la maison unifamiliale et la propriété privée;
- un pôle de services communautaires développé et structurant;
- un secteur riverain fortement occupé par les villégiateurs;
- un parc industriel en développement (phase 1);

1.4.1. Organisation spatiale

Le tissu urbain de Mashteuiatsh est la résultante d'une urbanisation qui s'est effectuée de façon essentiellement linéaire. D'abord le long de la rue Ouiatchouan, la voie d'accès à la communauté et aussi son principal axe de circulation. Ensuite le long des rues Nishk et Mahikan. La rue Amishk s'ajoute à l'ossature principale du réseau routier local en donnant accès au pôle de services communautaires. Ainsi, le milieu bâti se concentre essentiellement dans l'axe de la rue Ouiatchouan, près du lac Saint-Jean, incluant le pôle de services, ainsi que le long des rues Nishk et Mahikan.

Le futur accès au parc industriel de Mashteuiatsh dans le prolongement de la rue Mahikan détournera la circulation lourde et de transit des secteurs domiciliaires de la communauté (Nishk principalement). Ce lien direct entre le parc industriel et la route 169 favorisera le développement de l'économie locale.

La fonction résidentielle (résidence permanente) est bien établie le long de la rue Ouiatchouan, où il y a aussi présence de plusieurs commerces et services, ainsi que sur les rues qui lui sont adjacentes à proximité du lac. D'autres concentrations importantes de résidences se trouvent le long des rues Nishk et Mahikan. Il est à noter que les plus récents développements domiciliaires se sont produit en périphérie du centre de la communauté : secteur de la rue Pishu, rue Nishk et rue Ouiatchouan à proximité des domaines Philippe et Robertson. Il est à souligner que la rue Nishk a accueilli 42 % des nouvelles maisons construites entre les années 2000 et 2008.

Le pôle de services communautaires qui se dessine dans le secteur de la rue Amishk constitue le cœur de la communauté. On y trouve les principaux bâtiments communautaires, notamment les écoles, l'église, le centre de santé, des facilités d'hébergement pour ainés, le centre sportif et le musée.

La villégiature (incluant le camping et le caravaning) est fortement développée sur les terrains situés entre la rue Ouiatchouan et le lac Saint-Jean. Ce mode d'occupation du territoire par des membres et des non-membres de la communauté est omniprésent en bordure du lac. Les résidences secondaires se concentrent surtout dans la partie nord à partir de la Plage Robertson jusqu'à la limite de la communauté en direction de Saint-Prime.

Le reste du territoire, c'est-à-dire presque tout ce qui est en dehors du noyau communautaire, de l'axe Ouiatchouan, des rues Nishk et Mahikan et des secteurs de villégiature et camping, est boisé, en friche, ou utilisé à des fins agricoles (culture du foin). Il y a, bien entendu, quelques usages isolés comme la *Scierie Piekouagame* et les installations de traitement des eaux usées de la communauté, mais règle générale, il y a peu de traces d'urbanisation dans ces vastes espaces verts périphériques.

Les différentes fonctions urbaines (résidentielle, commerciale, communautaire, industrielle, villégiature et récréotouristique) occupent 15 % de l'Ilnussi. La résidence est l'usage le plus répandu, non seulement dans les aires à dominance résidentielle, mais aussi dans les zones mixtes. La périphérie agro-forestière couvre 85 % de la superficie du territoire.

Voir le tableau 9 ci-après et la carte 2 à la page suivante.

Tableau 9 : Occupation de l'Ilnussi

Occupation (dominance du secteur)	**Superficie** (en hectares)	**Proportion** (Ilnussi)
Mixte (résidentielle, commerces, services communautaires)	39,7	3 %
Résidentielle	68,9	5 %
Pôle de services communautaires	24,9	2 %
Villégiature et récréo-touristique	74,5	5 %
Industrielle	12,4	1 %
Sous-total, fonctions urbaines	**220,4**	**15 %**
Périphérie agro-forestière	1 279,6	85 %
Total, Ilnussi	**1 500,0**	**100 %**

Carte 2

1.4.2. Utilisation du sol

— *Habitation*

Près des deux (2) tiers des 690 unités d'habitation occupées à titre de résidence principale par des membres de la communauté sur le territoire de Mashteuiatsh sont des maisons privées, donc appartenant à des individus. Il s'agit, essentiellement, de maisons unifamiliales. L'autre tiers est constitué de logements communautaires parmi lesquels on retrouve des proportions à peu près équivalentes de maisons unifamiliales et d'unités jumelées ou regroupées (incluant les 20 unités du Domaine Kateri). Les unités de logement jumelées ou regroupées se concentrent surtout dans des secteurs donnés (Kauk-Auetissath-Ntshuk-Matishu; Mashk; Mahikan).

Il y a peu de maisons mobiles sur le territoire de la communauté. La seule présence notable est la dizaine d'unités de part et d'autre de la rue Mush.

Entre 2000 et 2008 inclusivement, donc sur une période de neuf (9) années complètes, 86 unités de logement furent construites sur le territoire de Mashteuiatsh (excluant les maisons de villégiature). Malgré la relative stagnation de la population résidante, il s'est construit, en moyenne annuellement, 10 unités de logement depuis 2000.

Il y avait, en 2009, sur le territoire de Mashteuiatsh, 173 terrains vacants desservis par les infrastructures d'aqueduc et d'égout. Près de la moitié (79/173) se trouvent en bordure de la rue Nishk (incluant une partie de la section ouest de la rue Ouiatchouan). La plupart (61 %) des terrains vacants desservis sont détenus par des individus (106/173) et près des trois (3) quarts de ceux-ci se trouvent dans le secteur Nishk (77/106). Il y a donc seulement 67 des 173 terrains vacants desservis qui appartiennent au Conseil.

— *Villégiature et camping*

Une bonne partie la zone riveraine est utilisée à des fins de villégiature et de camping. On dénombre 16 secteurs de villégiature et deux (2) terrains de camping totalisant 673 emplacements en bordure du lac Saint-Jean, à l'intérieur des limites de Mashteuiatsh (voir la carte 2, page 23 et le tableau 10 ci-après), majoritairement occupés sur une base saisonnière. La majorité des occupants sont des Non Autochtones.

Tableau 10 : Données sur les secteurs non urbanisés

Villégiature	Camping	Ensemble des SNU
16 domaines/secteurs	2 terrains	18 endroits
442 emplacements	231 emplacements	673 emplacements
Occupation (saison) : – 15 % en permanence – 53 % saisonnière – 12 % non connue – 20 % emplacements vacants	Occupation saisonnière	Occupation majoritairement saisonnière
Satut des occupants : – 31 % Autochtones – 49 % Non Autochtones – 20 % emplacements vacants	Variable	—

Source : Nutshimit (2008).

Les secteurs de villégiature possèdent de vastes étendues de terrain non développées.

— *Commerces et services*

La plupart des places d'affaires sont implantées le long de la rue Ouiatchouan, entre l'entrée sud de la communauté et la rue Atuhk. Il s'agit essentiellement de commerces et services à rayonnement local. Ceux qui sont orientés vers une clientèle hors réserve touchent principalement les domaines de la confection et de la vente d'artisanat ainsi que le domaine de l'hébergement et de la restauration.

Le tourisme est une activité importante et offre des perspectives de développement pour la communauté. Le Musée amérindien, le Site de transmission culturelle Ilnu (Uashassihtsh), les établissements d'hébergement, les boutiques, la Véloroute des Bleuets, les plages et terrains de camping sont les principales composantes de l'offre touristique dans la communauté.

— *Industrie manufacturière, construction et transport*

Depuis la fermeture de l'usine d'*ADL Tobacco*, outre la *Scierie Piekouagame*, les entreprises de fabrication et transformation relèvent surtout du domaine artisanal. On comptait, en 2009, huit (8) entreprises de fabrication de produits amérindiens à Mashteuiatsh (*Groupe performance stratégique, 2009*). La récente mise en opération d'une usine de fabrication de granules industrielles ajoute une grande entreprise manufacturière dans cette mosaïque.

Avec ses neuf (9) entreprises, le domaine de la construction est bien établi à Mashteuiatsh, tout comme les services de transport.

L'aménagement en cours d'un parc industriel sur le territoire de Mashteuiatsh offrira des possibilités de localisation avantageuse aux promoteurs qui ont des projets de création de nouvelles entreprises ou d'expansion d'entreprises existantes. Les entreprises existantes des domaines de la construction et du transport sont parmi les cibles pour une relocalisation dans le futur parc industriel. Dans sa première phase, le parc pourra accueillir jusqu'à une dizaine d'entreprises, en plus de fournir les infrastructures nécessaires à la mise en opération de l'usine de *Granules LG international*.

— *Installations communautaires*

Mashteuiatsh est dotée d'une gamme assez complète et moderne d'installations communautaires.

<u>Principaux bâtiments à usage communautaire</u>

- Centre administratif
- École préscolaire et primaire Amishk (avec gymnase)
- École secondaire Kassinu Mamu (niveaux 1 à 3, incluant cheminement particulier, enseignement des adultes et services postsecondaires)
- Centre Amishkuisht (aréna) avec salle communautaire
- Centre de santé
- Salle Kateri
- Musée amérindien
- Ancien presbytère (utilisé par la Direction patrimoine, culture et territoire et le Secteur des négociations du Conseil tribal Mamuitun)
- Église Kateri Tekakwitha
- Maison de jeunes Kushapetshekan

– Site de transmission culturelle ilnu (Uashassihtsh) incluant bâtiments et scène
– Poste de sécurité publique (police et caserne d'incendie)
– Radio communautaire
– Centre d'accueil Tshishemishk (centre d'hébergement et de soins de longue durée)
– Installations utilitaires (usine de filtration d'eau potable, station de traitement des eaux usées, postes de pompage)

Des aires sportives (terrain de balle, piste et pelouse), les aires de jeux du Site de transmission culturelle ilnu (Uashassihtsh) et des rampes de mise à l'eau des embarcations complètent la liste des principales installations à la disposition des Pekuakamiulnuatsh.

Des parcs ou aires de repos agrémentent certaines zones résidentielles de la communauté. Ceux-ci occupent un peu plus de 1 % de la superficie des zones résidentielles où on les trouve, une proportion bien en-deçà du 5 à 10 % normalement souhaitable dans la pratique urbanistique.

— *Exploitation de ressources naturelles*

Malgré le fait qu'il y ait, à Mashteuiatsh, un nombre relativement important d'entreprises du secteur primaire (9 entreprises employant 205 personnes), l'exploitation des terres agricoles et forestières est une activité marginale dans la communauté. Un (1) éleveur de bovins utilise pratiquement toutes les terres défrichées de la communauté pour la culture du foin et l'épandage. Les entreprises du secteur primaire oeuvrent surtout à l'extérieur de Mashteuiatsh, notamment dans la coupe du bois.

Le fait que l'agriculture ait été délaissée au fil des ans n'est pas étranger à la présence de terres en friche en périphérie des zones développées.

Malgré un certain potentiel économique, le gisement de granit présent sur le territoire de la communauté n'est pas exploité.

1.4.3. Sites à potentiel archéologique et patrimonial

Le territoire de Mashteuiatsh, plus particulièrement la bande riveraine, est parsemé de sites à potentiel archéologique et patrimonial. Ces sites apparaissent à la carte 2, page 23. Il s'agit :

– de la Pointe McLaren;
– de la Pointe Paul;
– du site du cimetière protestant, incluant l'ancien emplacement de la chapelle anglicane;
– de l'ancien cimetière dans le secteur de la côte Uapakalu et de la rue Ouiatchouan;
– de la Pointe du Poste;
– du site de l'ancien campement face à la Pointe du Poste;
– de la bordure du lac entre la plage Robertson et Saint-Prime.

1.5. Les contraintes physiques au développement de l'Ilnussi

Les contraintes physiques qui affectent le développement de la communauté relèvent de la présence :

– de cours d'eau et fossés de drainage;

– de secteurs de fortes pentes;

– d'une nature des sols contraignantes.

Alors que la nature des sols est en général contraignante sur l'ensemble du territoire (sols argileux avec drainage moyen ou mauvais), les contraintes hydrographiques et topographiques sont plutôt le fait d'endroits bien circonscrits. Voir la carte 2 à la page 23.

1.5.1. Hydrographie

Principal plan d'eau de la région et omniprésent dans le paysage et la vie des résidents, le lac Saint-Jean joue plusieurs rôles dans la communauté : il fournit l'eau potable à la population raccordée au réseau de distribution, il est un lieu de support pour les activités récréatives et touristiques et est le point d'aboutissement des eaux de drainage des secteurs développés. Il importe de mettre en valeur et de protéger les secteurs boisés entourant le lac afin d'accroitre la préservation et de maximiser le potentiel de ce plan d'eau. Les aménagements et interventions sur les rives du lac doivent tenir compte de l'érosion occasionnée par les fluctuations du niveau des eaux.

En plus du lac Saint-Jean, le réseau hydrographique du territoire de Mashteuiatsh est composé de quatre (4) ruisseaux principaux qui prennent aussi la forme de fossés de drainage : Prospère-Launière, Joseph-Paul, du Cran et de la Place publique (de la Plage publique). D'autres cours d'eau et fossés de moindre envergure sont tributaires de ces ruisseaux. Le Règlement de zonage de la communauté édicte des normes visant à accorder une protection aux rives du lac Saint-Jean. Il faudrait en étendre l'application (adaptée) aux ruisseaux en règlementant la construction à proximité et en recherchant le maintien de la végétation riveraine dans une optique de protéger la qualité des eaux.

1.5.2. Secteurs de forte pente

Le territoire de Mashteuiatsh présente, de façon générale, un relief relativement plat. Les principaux endroits où la pente est plus accentuée (supérieure à 15 %) sont bien circonscrits :

– en bordure de certains cours d'eau;

– entre la voie ferrée et la rue Amishk incluant le prolongement de son axe vers l'ouest délimitant ainsi le plateau où se trouvent le pôle institutionnel et le développement domiciliaire de la rue Mashk;

– à l'entrée sud de la communauté, entre la rue Ouiatchouan et le lac Saint-Jean;

– à l'entrée ouest de la communauté, dans le secteur de la *Scierie Piekouagame*.

Les fortes pentes sont une contrainte à l'implantation de bâtiments ainsi qu'à l'ouverture de rues. Il serait souhaitable que des normes s'ajoutent à la réglementation d'urbanisme de la communauté pour contrôler les interventions humaines dans les secteurs de pente accentuée ainsi qu'à leur pied et leur sommet.

1.5.3. Nature des sols

La nature des sols varie beaucoup sur le territoire de Mashteuiatsh. *"De façon générale, le roc est surtout rencontré dans la portion sud de la communauté. On retrouve par ailleurs une bande de sable sur roc qui comprend à peu près toute la frange riveraine du lac Saint-Jean. La portion située entre les rues Ouiatchouan, Mahikan et Nishk est principalement composée d'argile silteuse tandis qu'à peu près tout le reste du territoire est caractérisé par des dépôts composés d'un mélange de sable, silt et argile. À plusieurs endroits, ces dépôts reposeraient sur le roc à moins de trois (3) mètres de la surface" (Roche, 1995).*

La nature des sols peut constituer dans certains cas une contrainte au développement, notamment pour quelques secteurs de plateau qui sont constitués de terres argileuses et humides. Dans ces cas, des études géotechniques ponctuelles devront être réalisées avant l'implantation de nouvelles constructions ou de nouveaux ouvrages.

PARTIE 2
ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES

2. Analyse des problématiques

Cette deuxième partie porte sur l'analyse des différentes problématiques à considérer dans la révision de la planification communautaire. Les thèmes abordés sont les suivants :

1. La gestion foncière;
2. La fonction résidentielle;
3. Les activités commerciales et industrielles;
4. Les équipements communautaires;
5. La villégiature;
6. Les activités agricoles et forestières;
7. L'exploitation des ressources minérales;
8. Les infrastructures communautaires.

Pour chacun de ces thèmes, des éléments de solution accompagnent la description de la problématique pour orienter la prise de décision en matière de développement communautaire.

Rappelons, auparavant, les contraintes et opportunités qui ressortent du portrait de la situation.

Tableau 11 : Opportunités et contraintes au développement communautaire

OPPORTUNITÉS		CONTRAINTES
• Présence du lac Saint-Jean • Ajout de terres à l'Ilnussi donnant un accès direct à la route provinciale • Signature de l'entente de principe d'ordre générale, reconnaissant les droits ancestraux y compris le titre aborigène sur l'ensemble de Nitassinan – Droit à la pratique d'Ilnu Aitun sur Nitassinan – Exploitation de pourvoiries à droits exclusifs sur Nitassinan – Gestion de la réserve faunique Ashuapmushuan – Participation à la gestion sur les différentes affectations territoriales convenues • Proximité d'un centre régional (Roberval) • Pôle institutionnel bien établi • Présence de terres agricoles exploitables • Localisation avantageuse le long de l'axe touristique du Lac-Saint-Jean • Potentiel foncier intéressant pour une diversité d'usages (résidentiel, commercial, industriel, villégiature, exploitation des ressources, etc.)	**Gestion, occupation du territoire et situation géographique**	• Éloignement des grands centres • Concurrence directe avec le centre régional (Roberval) • Lenteur du processus de négociation visant à conclure une entente finale (traité) • Urbanisation essentiellement de forme linéaire • Absence d'un pôle commercial structuré • Vocation touristique relativement peu développée • Présence du chemin de fer en milieu résidentiel (barrière physique, sécurité, etc.) • Multiplication des projets de développement de la Couronne sur le territoire ancestral, limitant ainsi la pratique d'Ilnu Aitun

OPPORTUNITÉS		CONTRAINTES
• Taille de la communauté (permet une viabilité économique) • Population vieillissante mais plus jeune que la moyenne régionale • Choix de carrière de plus en plus diversifié • Population de plus en plus scolarisée • Fonction publique compétente	**Démographie**	• Exode d'une partie de la population vers les grands centres et les municipalités voisines
• Initiatives du secteur privé • Prédominance du logement individuel (privé) • Cohabitation pacifique et harmonieuse avec la région • Communauté comme acteur du développement sur Nitassinan • Stabilité au niveau des orientations politiques • Conseil élu pour 4 ans • Politique d'affirmation culturelle et Plan global d'intervention communautaire • Optimisme face aux moyens de la communauté • Volonté de planification et de coordination des interventions	**Dynamique sociale**	• Disparité entre les mieux nantis (plus scolarisés et détenant un emploi) et les moins nantis (moins scolarisés et sans emploi)
• Économie de plus en plus diversifiée • Croissance et dynamisme entrepreneurial • Secteur tertiaire public (services) développé • Potentiel de développement dans le secteur tertiaire (commerce de détail, services professionnels) • Main-d'œuvre expérimentée • Présence du chemin de fer • Dynamisme "entrepreneurial" • Fonds autonomes provenant de sources diverses • Programmes d'aide spécifiques aux Autochtones • Volume de 250 000 m^3 de bois comme mesure de développement socioéconomique convenue avec le Québec (50 000 m^3 déjà en exploitation) • Partenariat avec la région et les MRC • Perspective face aux grands projets régionaux (énergie, construction, etc.)	**Structure économique**	• Persistance des emplois saisonniers influencés par la conjoncture sectorielle (ex. forêt) • Forte proportion des dépenses de consommation courantes des ménages effectuée à l'extérieur • Absence de fiscalité ou de pouvoir de taxation : peu de retour sur les investissements en développement de l'économie • Faible intégration des activités économiques • Revenus limités pour une partie de la population, dépendance envers les programmes et services gouvernementaux • Accès difficile au capital des institutions financières • Ressources locales fortement sollicitées : concurrence pour le recrutement et la rétention • Rareté de main-d'oeuvre dans certains champs spécialisés • Loi sur les Indiens • Exigences des programmes d'aide spécifiques aux Autochtones

2.1. Gestion foncière

Le contexte dans lequel s'inscrit la gestion foncière de Mashteuiatsh fait en sorte que les détenteurs de lots sont des acteurs incontournables qui exercent une influence sur le développement de la communauté. La plupart des terres dans Mashteuiatsh sont détenues par des individus. Parmi les espaces non encore développés, seuls les terrains du parc industriel et quelques lots au nord-ouest du pôle institutionnel sont détenus par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan. Ce dernier doit donc, dans ses actions de planification et de contrôle du développement communautaire, tenir compte de cette réalité qui est une particularité de Mashteuiatsh. En effet, dans les autres communautés innues, les terrains sont détenus entièrement ou presque par le Conseil de la Première nation qui contrôle ainsi plus facilement le développement communautaire.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a toujours joué un rôle majeur dans la planification et le développement de la communauté. Ce rôle a évolué au cours des années.

— *Développements domiciliaires*

Le Conseil a adapté, en 2009, sa Politique d'achat et de vente de terrains dans l'Ilnussi de Mashteuiatsh. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan crée et gère une banque de terrains afin d'offrir aux membres un éventail de choix d'emplacements disponibles à un coût non spéculatif. Il intervient donc en acquérant des lots qu'il viabilise et offre sur le marché pour favoriser, entre autres, la construction domiciliaire sur le territoire de Mashteuiatsh au bénéfice des Pekuakamiulnuatsh. Cette politique repose aussi sur des principes de qualité de vie, d'épanouissement culturel, de protection de l'environnement et de maintien de l'accessibilité aux rives du lac Saint-Jean.

Dans le cadre de la révision de ses programmes d'habitation, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté des mesures de soutien aux promoteurs qui veulent construire des logements à offrir en location aux Pekuakamiulnuatsh. Des incitatifs financiers sont maintenant offerts aux promoteurs qui veulent développer des produits d'habitation complémentaires aux logements sociaux et aux maisons unifamiliales. L'objectif est de soutenir une offre diversifiée en matière d'habitation et de laisser plus de place aux initiatives privées en développant des partenariats avec des groupes qui ont des intérêts dans l'habitation.

— *Développement économique*

L'acquisition d'une série de lots à l'angle des rues Nishk et Mahikan au début des années 2000 fut certainement une des étapes déterminantes dans la concrétisation du projet de parc industriel de Mashteuiatsh. L'acquisition, la planification et la viabilisation des terrains favorisera le développement économique et permettra la relocalisation souhaitable de certaines entreprises existantes sur le territoire de la communauté. Le mode de gestion foncière des terrains du parc industriel n'est pas arrêté pour l'instant, la location et la vente étant des options à l'étude.

— *Partage des responsabilités*

La rareté des terrains de tenure communautaires amène donc Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à intervenir au-delà de la planification et à créer des conditions propices au développement communautaire en identifiant les terrains susceptibles d'être développés prioritairement et en ouvrant lui-même les rues. Un développement qui demeure toutefois encadré par des principes de planification, des politiques et règlements administratifs de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (règlements de zonage, de construction, etc.). De telles actions sont nécessaires pour atteindre les objectifs de

planification eu égard, par exemple, aux regroupements et à la distribution harmonieuse des usages sur le territoire, au contrôle des coûts de développement et d'entretien, etc.

La politique interventionniste de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en matière de gestion foncière a comme corolaire une approche de gestion de la construction qui laisse pratiquement toute la place aux entreprises privées locales. La figure 6 illustre le partage des responsabilités qui prévaut actuellement à Mashteuiatsh. Le rôle de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est davantage axé sur la planification, l'application des programmes, l'aide financière et le soutien aux initiatives privées, tandis que les promoteurs s'occupent de l'activité de construction, exploitent les entreprises et sont incités à acter en complémentarité dans le développement domiciliaire de la communauté.

Figure 6 : Partage des responsabilités

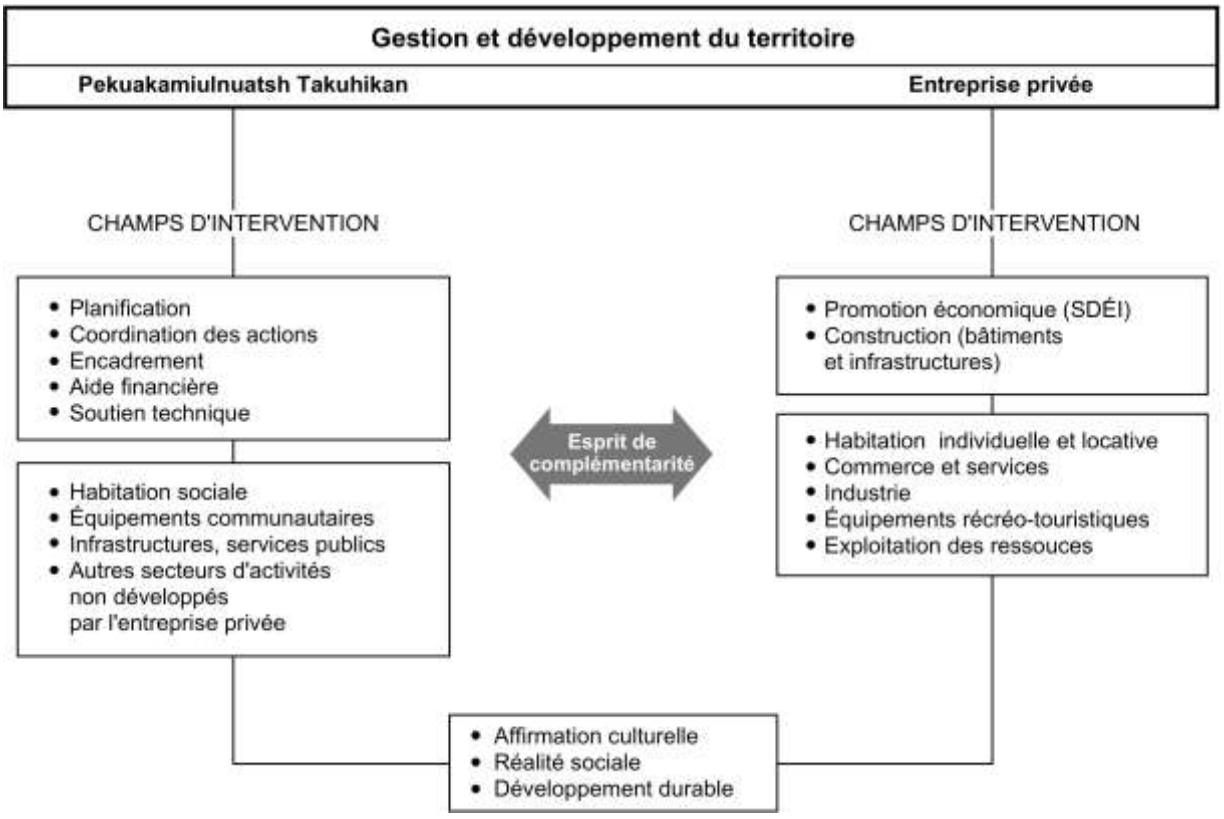

2.2. Fonction résidentielle

2.2.1. Éléments de problématique et pistes de solution

La problématique et les pistes de solution de la fonction résidentielle sont abordées en introduisant le contexte du marché immobilier local, en mettant en relation les besoins en logement des Pekuakamiulnuatsh avec le potentiel de développement des zones domiciliaires de Mashteuiatsh et en proposant des balises pour la détermination des zones prioritaires de développement.

— *Marché immobilier*

Malgré le fait que la plupart des projets de construction domiciliaire sur le territoire de Mashteuiatsh se fassent avec l'intervention directe du Conseil des Montagnais, le parc de logements est détenu par des individus dans une proportion de 64 % *(DTPH et Gaston St-Pierre et ass., 2006).* Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est donc un propriétaire immobilier important, mais minoritaire et l'écart est encore plus important si on se limite aux terrains. La plupart des lots, dans la communauté, sont détenus par des individus.

Malgré la forte présence de détenteurs d'immeubles (terrains vacants et bâtis), le marché immobilier est relativement restreint à Mashteuiatsh. La vente et l'achat de résidences se limitent aux membres des Premières nations. Si l'on ajoute à cela les particularités de la Loi sur les Indiens (insaisissabilité des immeubles sur réserve, droit à la détention d'un immeuble exclusif aux Indiens inscrits), on obtient un contexte qui n'est pas propice à la promotion du développement domiciliaire par des investisseurs privés. Il en résulte que le Conseil est au premier rang en tant que promoteur/développeur de la communauté.

Cette situation est également générée par la politique voulant que chaque famille de la communauté puisse avoir accès à une habitation. Les gens qui sont en attente d'une subvention pour la construction d'une maison n'ont que trois (3) choix : acquérir une propriété à Mashteuiatsh ou encore à l'extérieur, ou demeurer avec un autre ménage. En acquérant une propriété à l'extérieur de la réserve, à Roberval par exemple, le Pekuakamiulnu s'assure d'un marché immobilier plus vaste et d'une plus grande valeur pour sa propriété que si celle-ci est dans Mashteuiatsh.

Conscient du contexte foncier particulier de la communauté, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté, au cours des dernières années, des politiques et programmes complémentaires aux façons de faire déjà bien établies localement pour mieux répondre aux besoins en habitation des Pekuakamiulnuatsh. La Politique d'achat et de vente de terrains dans l'Ilnussi de Mashteuiatsh (création et gestion d'une banque de terrains afin d'offrir aux membres un éventail de choix d'emplacements disponibles à un cout non spéculatif) et le Programme de soutien aux promoteurs (incitatifs financiers à la construction de logements locatifs complémentaires) sont des gestes concrets susceptibles de contribuer à dynamiser la construction domiciliaire sur le territoire de Mashteuiatsh. Voir la section 2.1.

— *Besoins en logement des Pekuakamiulnuatsh*

Il est mentionné, à la section 1.2.3 qu'il y aurait une centaine d'entités familiales potentielles additionnelles dans les ménages habitant à Mashteuiatsh *(DTPH et Gaston St-Pierre et ass., 2009)*. Il s'agit de familles qui sont dans une situation potentiellement temporaire et donc susceptibles d'avoir un besoin en logement. Une centaine d'unités de logement seraient donc requises dans l'immédiat pour répondre à ce besoin. Il est aussi avancé que le rythme de construction observé au cours des dernières années ne reflète pas l'ampleur de la demande en logement à Mashteuiatsh, en raison de divers

facteurs dont le contexte foncier, et qu'il est réaliste de considérer une vingtaine de demandes de participation aux programmes d'aide à l'habitation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan par année.

Sur un horizon de 15 ans, les besoins en nouvelles unités de logement sur le territoire sont donc de l'ordre de 400 unités. La résidence unifamiliale est le type d'habitation préféré de la population, mais il n'est pas exclu que des habitations jumelées, en rangée et multifamiliales s'ajoutent puisque les promoteurs qui veulent construire des logements locatifs peuvent, depuis 2010, avoir un soutien financier de la part du Conseil.

Le vieillissement de la population amène à considérer les besoins particuliers d'hébergement des ainés. Il y a déjà un manque de logement pour ainés autonomes à Mashteuiatsh. Ce retard, combiné à une simulation de réintégration d'une partie des Pekuakamiulnuatsh vivant actuellement hors de la communauté, permet d'avancer qu'il y a lieu de considérer un besoin de 24 unités de logement pour ainés autonomes *(Mamuitun, 2004)*.

Par ailleurs, le parc de logements est généralement en bon état. Il faut mentionner que des sommes substantielles ont été investies en rénovation au cours des cinq (5) dernières, alors que 400 projets de rénovation de logement furent réalisés (le nombre d'unités rénovées est un peu inférieur à 400 puisque certaines unités ont fait l'objet de plus d'un projet de rénovation). La majeure partie des travaux fut exécutée entre l'été 2009 et le printemps 2011 et subventionnée par le Programme de remise en état des logements subventionné par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre du Plan d'action économique du Canada (PAEC).

— *Potentiel de développement des zones domiciliaires de Mashteuiatsh*

En vertu du Règlement de zonage en vigueur, le potentiel de développement de la fonction résidentielle de Mashteuiatsh se trouve dans les zones résidentielles, qui ont évidemment une vocation axée sur l'habitation, et aussi dans trois (3) zones mixtes ouvertes à la résidence ainsi qu'aux commerces et services le long des rues Ouiatchouan, Nishk et Mahikan.

Ces zones sont développées dans une proportion de 34 %, ce qui signifie que les emplacements bâtis ou autrement occupés et ceux qui sont vacants, mais desservis par les infrastructures (viabilisés), couvrent le tiers de leur superficie, soit 728 388 m^2 sur 2 163 438 m^2. On y retrouve 171 terrains vacants viabilisés et un potentiel de lotissement de 1 095 terrains additionnels (en considérant des terrains pour résidence unifamiliale de 750 m^2 et en tenant compte des superficies pour les rues, les espaces verts, les contraintes physiques et les pertes géométriques). Les zones résidentielles et mixtes de Mashteuiatsh sont donc en mesure d'accueillir 1 266 nouvelles unités de logement.

Terrains vacants desservis par les infrastructures (viabilisés), 2010	171
Terrains vacants aménageables non viabilisés)	1 095
Total	**1 266**

Note : 173 terrains vacants viabilisés, incluant 2 en zone agroforestière.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ne possède que 67 des 171 terrains vacants viabilisés dans les zones résidentielles et mixtes, tandis que seulement 245 des 1 095 lots aménageables sont de tenure communautaire. C'est donc dire que l'offre potentielle en

terrain pour le développement domiciliaire de Mashteuiatsh est majoritairement entre les mains de détenteurs de certificats de possession.

Il est à noter que la quantité de terrains viabilisés ou pouvant être viabilisés varie beaucoup d'une zone à l'autre (entre 5 et 243 lots). Près de la moitié des terrains vacants desservis par les infrastructures se trouvent dans la zone Cm-6 qui correspond à la rue Nishk et à une partie de la section ouest de la rue Ouiatchouan. Ce sont, pour l'essentiel, des terrains privés.

Les terrains vacants desservis par les infrastructures sont, en théorie, en mesure de répondre à la demande prévisible pendant huit (8) à neuf (9) ans, au rythme de 20 nouvelles résidences par année. Il s'agit de théorie, bien entendu, car ils sont détenus par des particuliers à plus de 60 % et ils ne sont pas nécessairement sur le marché. Le même constat s'applique aux terrains aménageables, offrant, en théorie, un horizon de développement de plus de 50 ans, mais qui appartiennent au privé à près 80 %.

La capacité d'accueil des installations fournissant l'eau potable et recueillant les eaux usées est un élément important à considérer dans l'évaluation du potentiel de développement domiciliaire d'une communauté. Il est mentionné, à la section 2.8.1 que le débit de conception des installations de traitement des eaux usées est atteint, sans toutefois que le rendement épuratoire en soit affecté *(Cegertec, 2006)*. Des interventions devront donc être apportées aux installations et celles-ci seront précisées au moyen d'une étude dans le cadre d'une mise à jour des plans directeurs d'infrastructures.

— *Détermination des aires prioritaires de développement*

Les aires prioritaires furent identifiées par le Comité sectoriel sur le développement résidentiel *(DTPH et Gaston St-Pierre et ass., 2010)* dans le cadre d'une analyse comparative. L'analyse compare toutes les zones résidentielles, les zones mixtes ayant une certaine quantité de terrains vacants ou non urbanisés et les lots détenus par des individus qui ont manifesté, par écrit, leur intérêt pour un développement domiciliaire en partenariat avec le Conseil. Elle prend en considération une série de critères objectifs : zonage, contraintes naturelles, potentiel de développement, contexte d'occupation du territoire, tenure des terres, localisation des infrastructures et intérêt manifesté par le détenteur de lot. L'exercice a permis de cibler les différentes parties du territoire de Mashteuiatsh qui devraient être retenues en priorité pour le développement domiciliaire au cours des années à venir. On distingue les aires prioritaires et l'aire complémentaire.

Les aires prioritaires sont situées à proximité du pôle institutionnel, donc en continuité du noyau urbain de la communauté et, par conséquent, à faible distance des infrastructures (services publics). Elles entourent la zone où se concentrent les écoles, le centre de santé ainsi que d'autres bâtiments communautaires d'importance et sont à proximité des rues Ouiatchouan et Mahikan, deux (2) axes majeurs de circulation de Mashteuiatsh. Elles s'inscrivent, notamment, dans le prolongement des rues Mashk, Petauansh, Matshetshu, Utashek, Amishk, Atuhk, Uapistan et Atshikash. Voir la carte 3 à la page 41.

Bien qu'elles présentent, par endroits, des contraintes de drainage ou de topographie, leur potentiel de lotissement est estimé à 561 lots pour résidences unifamiliales, ce qui correspond à un horizon de développement d'environ 28 ans. La moitié des terrains à développer (52 %) est détenue par la communauté (Pekuakamiulnuatsh Takuhikan). Les détenteurs de l'autre moitié des terrains sont, pour la plupart, intéressés par un développement résidentiel. L'expansion des aires prioritaires devrait s'effectuer sur les lots contigus en direction ouest.

Le secteur jouit donc d'une série de conditions favorables à son développement, mais sa mise en valeur s'avèrera un défi en matière d'aménagement du territoire en raison du faible intérêt actuellement manifesté envers les terrains disponibles pour la construction le long des rues existantes.

L'aire complémentaire correspond au secteur des rues Pishu et Uapush (voir la carte 3 à la page suivante). Bien que relativement éloignée du noyau urbain de la communauté, elle n'en demeure pas moins rattachée à son prolongement, soit la rue Ouiatchouan Sud. Les services d'aqueduc et d'égout sont présents dans la partie développée. Leur capacité d'accueil demeure néanmoins à évaluer. L'aire ciblée offre un potentiel d'accueil d'environ 60 résidences unifamiliales, ce qui correspond à un horizon de développement de trois (3) ans. Le développement pourra se prolonger en direction sud-ouest, sur les mêmes lots, si la demande le justifie. Les terres sont détenues par des individus intéressés par un développement résidentiel.

Carte 3 : Aires prioritaires et complémentaire de développement résidentiel

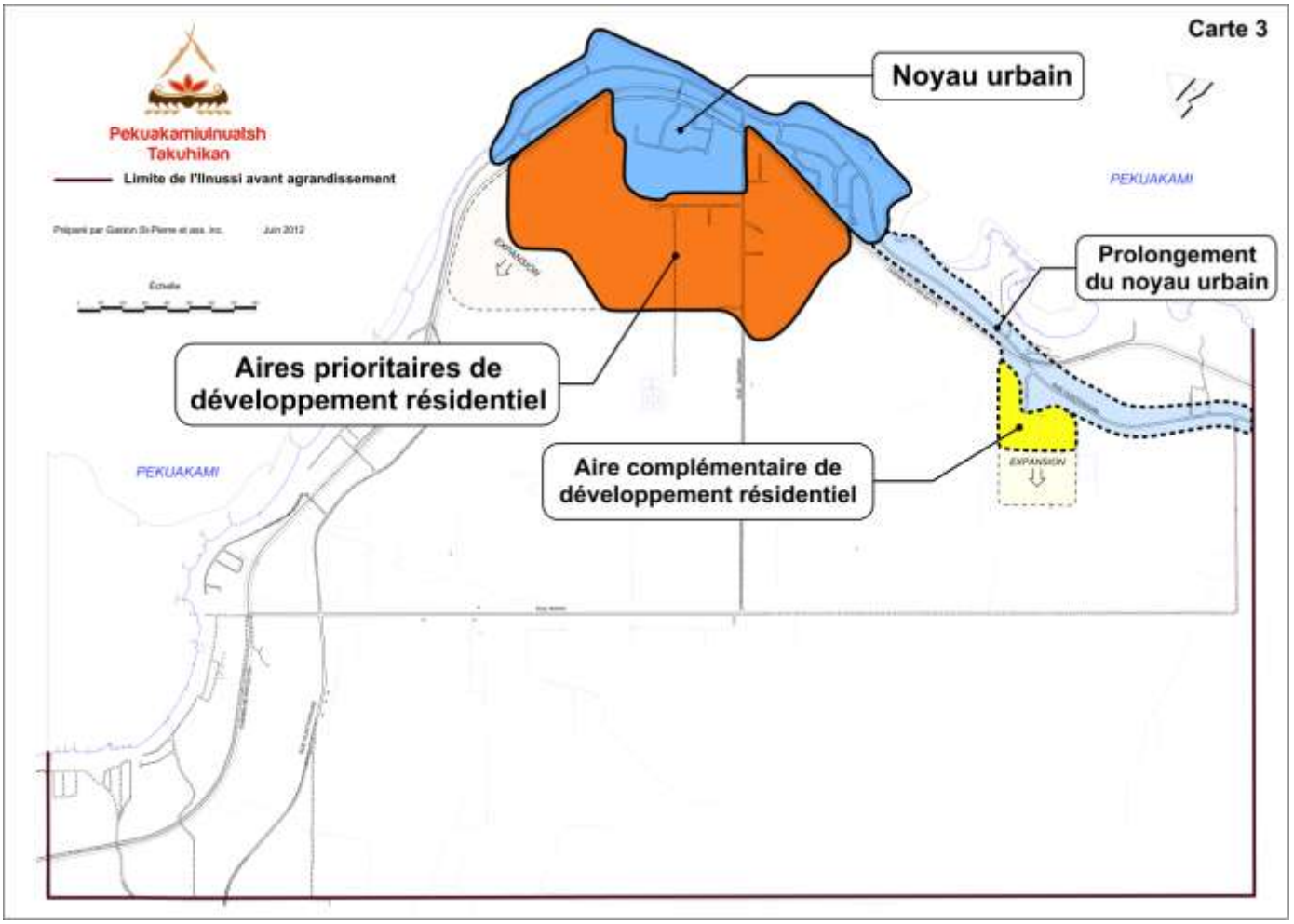

Source : Rapport du Comité sectoriel sur le développement résidentiel (DTPH et Gaston St-Pierre et associés, 2010).

2.2.2. <u>Synthèse de la problématique et des pistes de solution, fonction résidentielle</u>

Éléments de problématique	Éléments de solution
• Contexte foncier particulier, marché immobilier local relativement restreint en raison de la tenure des terres, demande en logement à satisfaire	Maintenir une banque de terrains afin d'offrir aux membres un éventail de choix d'emplacements disponibles à un cout non spéculatif. Soutenir une offre diversifiée en matière d'habitation (accès à la propriété individuelle, logements communautaires et logements locatifs privés).
• Développements domiciliaires amorcés dans plusieurs secteurs, besoin de prolonger les services publics pour augmenter et diversifier l'offre d'emplacements à construire	<u>Aires prioritaires de développement résidentiel</u> Développer, en priorité, les terrains situés à proximité du noyau urbain (pôle institutionnel). Faire une planification d'ensemble de ce secteur à l'image d'un nouveau quartier en adoptant les principes suivants :

Éléments de problématique	Éléments de solution
	<u>Aires prioritaires de développement résidentiel (suite)</u> – prévoir une mixité d'habitations de type et de densité différentes; exclure les maisons mobiles et unimodulaires de ces zones; – réserver des espaces à des fins communautaires et commerciales en des endroits stratégiques du nouveau quartier; – créer un (1) ou deux (2) autres liens entre la rue Mahikan et la rue Ouiatchouan, en tenant compte notamment de la présence de la voie ferrée; – planifier une séquence de développement à partir de la rue Atuhk, une orientation des rues qui favorise les percées visuelles en direction du lac et un aménagement soigné, de sorte à accumuler des acquis sur lesquels on pourra ensuite s'appuyer pour "récupérer" et développer le secteur déjà amorcé (Mashk). L'idée ici étant d'amorcer un développement attrayant à une certaine distance des endroits qui actuellement suscitent moins d'intérêt et de progresser dans cette direction avec des attraits qui sont en mesure de rivaliser avec les perceptions négatives actuelles; – faire un aménagement paysager soigné des espaces publics, notamment de la voie principale qui effectuera le lien entre les rues Mahikan et Atuhk; – analyser les mesures envisageables pour atténuer le bruit occasionné par les soufflantes des étangs d'épuration; – Prévoir l'expansion future des zones prioritaires en direction ouest (vers le secteur résidentiel de la rue Ouiatchouan Nord, près de l'entrée de la Plage Robertson). <u>Aire complémentaire de développement résidentiel</u> Favoriser la poursuite du développement domiciliaire amorcé dans le secteur de la rue Pishu, en complémentarité des zones prioritaires : – planifier le développement de l'ensemble du secteur; – Axer le développement sur les bâtiments résidentiels comptant un (1) ou deux (2) logements (maisons unifamiliales isolées et jumelées, maisons bifamiliales isolées) – Réserver un endroit pour les maisons mobiles et unimodulaires.

2.3. Activités commerciales et industrielles

2.3.1. Éléments de problématique et pistes de solution

La communauté de Mashteuiatsh a connu un véritable essor économique au cours des dernières années. L'entente avec Hydro-Québec concernant la construction d'une centrale de 385 MW sur la rivière Péribonka a permis, en plus des versements de fonds spécifiques répartis sur 50 ans représentant au total environ 113 M$, de réserver des contrats d'affaires de l'ordre de 80 M$ durant la période de construction de quatre (4) ans. Le prolongement de l'autoroute 73 est un autre projet majeur ayant transité par Développement Piekuakami Ilnuatsh s.e.c. (DPI), une société de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan qui joue le rôle d'entrepreneur général.

La fermeture de ces chantiers et des autres projets dans le cadre du Plan d'action économique du Canada marque la fin d'une période de croissance sans précédent. Mais il demeure des acquis. Ces grands projets ont permis aux entreprises de Mashteuiatsh de développer une expertise et de démontrer une capacité de réalisation dans la construction et ses domaines connexes. La main-d'œuvre locale a acquis beaucoup d'expertise. De plus, on assiste à l'émergence d'une génération de jeunes entrepreneurs souhaitant développer de nouveaux projets structurants pour leur avenir.

Le développement de l'économie est un sujet qui fait l'objet d'une réflexion dans l'optique de doter la communauté d'une stratégie de développement concerté. Le Forum sur l'économie de Mashteuiatsh s'est amorcé au printemps 2011. *"Vers une économie durable et solidaire"*, tel est le slogan retenu par les acteurs du développement de l'économie de Mashteuiatsh qui privilégient un modèle économique mixte (communautaire, entreprises privées et collectives) et ciblent, en priorité, certains secteurs d'activité : forêt, énergie, tourisme, services et commerces, mines, artisanat). Les réflexions stratégiques se poursuivent et mèneront à la conception d'un plan global de développement de l'économie de Mashteuiatsh. Ce plan ralliera tous les intervenants afin de concerter leurs interventions.

Cette mise en contexte aide à bien saisir les éléments de problématique et les pistes de solution des activités commerciales et industrielles.

A) ACTIVITÉS COMMERCIALES

La problématique et les pistes de solution de la fonction commerciale sont abordées en faisant une distinction entre trois (3) types d'activités :

- les commerces à desserte locale;
- la vente d'artisanat;
- les infrastructures touristiques.

L'opportunité de créer un pôle commercial est évoquée au préalable.

— *Proximité d'un pôle régional*

Un des éléments importants de la problématique de l'activité commerciale est la proximité de Roberval. Il n'y a pas de pôle commercial dans Mashteuiatsh, tandis que Roberval, la municipalité voisine, est un pôle de services régional. Dans le contexte actuel (absence de vitrine sur la route provinciale), l'activité commerciale de Mashteuiatsh ne peut pas entrer en concurrence avec ce pôle de services.

L'agrandissement de l'Ilnussi de Mashteuiatsh pourrait changer la donne. Le prolongement de la rue Mahikan en vue de donner un accès convenable au parc industriel de Mashteuiatsh offrira, par la même occasion, la possibilité de créer un

pôle commercial pouvant accueillir des établissements à portée régionale dans un secteur stratégique en bordure de la route 169. Cela contribuera à augmenter l'activité commerciale sur le territoire de Mashteuiatsh.

— *Commerces à desserte locale*

Actuellement, les commerces de ce type sont principalement localisés en bordure de la rue Ouiatchouan. Bien que plusieurs de ces commerces soient situés dans la section au nord de la rue Mahikan, on ne retrouve pas comme tel de secteur structuré et dynamique. Cette situation limite les possibilités de stimulation économique habituellement créée par une densité d'entreprises. La stimulation recherchée pourrait se concrétiser, du moins en partie, par la création du pôle commercial en bordure de la route 169 évoquée précédemment.

À l'échelle locale aussi, il y a intérêt à concentrer les activités commerciales dans un secteur central et facilement accessible plutôt que de favoriser l'éparpillement de ce type d'activité. Cette concentration se dessine naturellement le long de la rue Ouiatchouan, entre l'entrée sud de Mashteuiatsh et l'extrémité du périmètre urbanisé non loin du terrain de camping de la plage Robertson. Plusieurs commerces et services communautaires y sont déjà implantés. L'implantation imminente d'un centre d'affaires confirmera et renforcera la vocation commerciale des lieux.

Notons que des habitations de faible et moyenne densités ainsi que des habitations collectives ont leur place dans ce tronçon où prime la mixité des usages. Des dispositions règlementaires s'imposent pour minimiser l'impact de certaines activités commerciales sur la qualité de vie des résidents (écran tampon, affichage, entreposage, etc.).

Des commerces et services d'utilité quotidienne peuvent également se localiser ailleurs sur le territoire, dans les aires résidentielles en vertu de la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur.

— *Vente d'artisanat*

Les commerces de vente de produits ilnus et amérindiens en général sont très présents dans la communauté. Le développement de cette activité est en fait directement relié à la production et la fabrication de ces produits. Bien que ces entreprises jouissent d'un certain potentiel, il n'en demeure pas moins qu'elles devront se repositionner. On a observé une baisse de la clientèle en provenance d'Europe au cours de la dernière décennie. Il faudra donc s'ajuster aux réalités d'aujourd'hui et possiblement développer des créneaux en conséquence.

Ces petites entreprises sont souvent localisées dans des résidences unifamiliales. Si on veut préserver cette activité et lui permettre de croitre, il faut en favoriser l'implantation. Un regroupement éventuel et des points de mise en marché pourraient stimuler ce secteur en facilitant la vente des produits fabriqués chez les artisans.

La mise en place d'une structure unique de mise en marché de l'artisanat est perçue depuis longtemps comme un préalable au développement du potentiel lié à la fabrication de produits ilnus et amérindiens en général. La forme et le mode de gestion de cette structure (coopérative ou autre) sont à définir. Sa visibilité sera très importante.

— *Infrastructures touristiques*

L'infrastructure touristique est constituée essentiellement d'établissements de restauration, d'hébergement, nautiques et culturels. Le potentiel de Mashteuiatsh dans ce domaine est très important. La présence du lac Saint-Jean, de Nitassinan avec ses richesses naturelles (faune et flore), de la piste cyclable régionale, du Musée amérindien, du Site de transmission culturelle ilnu (Uashassihtsh) avec son centre d'interprétation, des baies et pointes naturelles sont des atouts qui pourraient être davantage exploités à Mashteuiatsh. Le développement touristique est, depuis une décennie, un axe d'intervention majeur pour les intervenants locaux. La Société de développement économique Ilnu (SDÉI) s'est d'ailleurs dotée d'un Plan de développement touristique pour la période allant de 2008 à 2013 *(Atouts Conseils, 2008)*. Le Plan prévoit la mise en place d'un bureau de projets en tourisme (BPT) dont la mission serait de développer des stratégies afin de positionner la communauté dans la région et sur les marchés internationaux. Misant sur le potentiel d'authenticité de Mashteuiatsh comme produit d'appel, le Plan comporte toute une série d'objectifs spécifiques et d'actions articulés autour des objectifs généraux de *"Créer un climat favorable à la mise en marché du produit touristique de Mashteuiatsh"* et de *"Répondre aux besoins de la clientèle en prenant en compte les capacités du milieu touristique de Mashteuiatsh" (Atouts Conseils, 2008)*. Parmi les projets ou activités proposés, notons l'élaboration et la consolidation du circuit local et muséal, le développement et la consolidation de l'offre d'hébergement, l'augmentation de l'accès au lac, l'harmonisation de l'affichage à la politique régionale, l'intégration au circuit de VTT/motoneige régional et le développement et l'entretien de la piste cyclable. Il y a donc lieu de poursuivre les analyses de faisabilité de tels projets et de prévoir des zones favorisant leur l'implantation de sorte à développer davantage le potentiel touristique de Mashteuiatsh.

L'utilisation actuelle des terrains situés en bordure du lac est davantage axée sur la résidence et la villégiature que sur le tourisme. Malgré cela, il demeure des endroits où l'implantation d'activités récréotouristiques est physiquement possible, notamment les pointes McLaren, Paul et du Poste. Ces sites possèdent un important potentiel pour la récréation (vue sur le lac, accès au plan d'eau, plage, etc.). La pointe du Poste notamment est en partie propriété de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et est le site d'un ancien poste de traite qui pourrait être mis en valeur. La halte cycliste aménagée sur le Site de transmission culturel ilnu (Uashassihtsh), qui offre une possibilité de rétention de l'utilisateur du circuit régional de la "Véloroute des Bleuets", est un autre atout à exploiter davantage. Les pointes McLaren, Paul et du Poste devraient conserver un zonage favorisant leur développement à des fins récréotouristiques.

Le développement de différents équipements et activités tels que pourvoirie, camping sauvage, service de guide en forêt, centre sportif en plein air, festival euro-amérindien, village amérindien, etc. est ciblé depuis plusieurs années. À ces équipements pourraient se greffer des structures d'accueil touristique comme des commerces de restauration et d'hébergement. Le développement de telles activités doit cependant être contrôlé de manière à ne pas nuire à la qualité de vie des Pekuakamiulnuatsh, surtout dans le secteur s'étendant de la pointe McLaren à la pointe Paul, où l'occupation de résidences en permanence par les membres de la communauté est possible en vertu de la règlementation en vigueur.

B) ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

La problématique et les pistes de solution de la fonction industrielle sont abordées en quatre (4) secteurs d'activités :

- l'industrie primaire et secondaire;
- l'artisanat;
- la construction;
- le transport.

Il importe, au préalable, d'introduire la nouvelle réalité qui découle de la matérialisation d'un parc industriel à Mashteuiatsh et de conclure avec une réflexion sur la règlementation d'urbanisme en vigueur.

— *Parc industriel*

L'aménagement, tant attendu, d'un parc industriel est maintenant une réalité à Mashteuiatsh. Sa localisation à l'angle des rues Nishk et Mahikan, donc en retrait des principales zones domiciliaires de la communauté, fut identifiée dans l'exercice de planification communautaire de 1993 puis validée par une étude comparative de sites *(Cegertec 2003)*. Ce lieu de consolidation et d'expansion des activités industrielles est accessible aux entreprises qui ont des besoins en terrain pour exercer des activités industrielles ou connexes à l'industrie (transport, construction, entreposage, etc.). Il *"attirera de nouvelles places d'affaires sur le territoire de la communauté, tout en offrant des possibilités aux entreprises existantes ayant des besoins d'expansion ou de relocalisation" (SDÉI et Gaston St-Pierre et associés, 2009)*.

Une dizaine de terrains sont desservis par la première phase de développement du parc industriel. Les infrastructures comprennent un réservoir et un poste de surpression destinés à offrir une protection incendie aux entreprises qui s'implanteront dans le parc, ainsi qu'à l'usine de *Granules LG international* implantée sur un terrain contigu.

L'accessibilité au parc industriel de Mashteuiatsh sera grandement améliorée suite au prolongement de la rue Mahikan jusqu'à la route 169. En plus de donner un accès direct au parc, cette nouvelle voie captera la circulation lourde qui autrement doit emprunter les artères principales de la communauté (Ouiatchouan, Nishk, Mahikan). À terme, le parc s'avèrera donc une véritable solution aux problématiques et préoccupations de bruit, d'usure prématurée des rues et de sécurité des enfants en relation avec le transport lourd dans les zones résidentielles.

— *Industrie primaire et secondaire*

Le secteur de la fabrication - transformation compte peu de joueurs à Mashteuiatsh, mais certains de ceux-ci sont importants par leur occupation du territoire, leur volume d'activité (transports, etc.) ou l'emploi qu'ils génèrent. C'est notamment le cas de la *Scierie Piekouagame*, en exploitation depuis plusieurs années, et de l'ancienne usine d'*ADL Tobacco* maintenant transformée en manufacture de granules industrielles. Les autres entreprises de fabrication – transformation sont de moindre envergure et disséminées sur le territoire.

Bien que l'industrie forestière vive présentement une crise sans précédent, elle demeure un employeur de premier plan pour les Pekuakamiulnuatsh. De plus, la

présence de la forêt, une importante ressource naturelle à proximité de la communauté et surtout, la mise en disponibilité d'un volume de 250 000 mètres cubes de bois (mesure de développement socioéconomique convenue avec le Québec) pourraient éventuellement être à l'origine d'autres projets dans la communauté, notamment dans le domaine industriel. Les champs d'activité ciblés sont : la gestion forestière, la coupe forestière, l'aménagement de chemins forestiers, le transport, le sciage, les travaux sylvicoles, les 2e et 3e transformations du bois, la forêt-école. Plusieurs entreprises de la communauté oeuvrent déjà dans ces champs d'activité et l'expertise est acquise depuis plusieurs années. Une des façons d'envisager le futur pourrait être de pousser le concept de filière forestière présentement à l'étude et qui vise un positionnement stratégique des entreprises, l'élargissement de leur marché, l'utilisation maximale de leurs ressources (interface) et la génération d'une masse critique *(Benoît, 2011)*.

Outre le bois, l'aluminium demeure une cible de la SDÉI dans la perspective d'attirer une entreprise de 2e et 3e transformations. Le parc industriel pourrait accueillir de telles entreprises dans ses phases ultérieures de développement.

La filière énergétique (hydro-électricité et éolien) demeure un domaine d'avenir. Des projets sont susceptibles de voir le jour dans Nitassinan, notamment celui de mini-centrale hydroélectrique à Val-Jalbert, fruit d'un partenariat entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, la MRC du Domaine-du-Roy et la MRC de Maria-Chapdelaine. De tels projets pourraient générer des redevances à la communauté ou prendre la forme de partenariats entre des promoteurs et des entrepreneurs locaux pour la réalisation de divers travaux : construction de chemins d'accès, de mini-centrales, d'assises pour éoliennes, etc.

— *Artisanat*

Malgré le fait qu'elle occupe une place de plus en plus importante (sculpture sur pierre, fourrure et travail du cuir), la production artisanale demeure néanmoins irrégulière et sous-exploitée. Un encadrement de cette activité est requis pour lui permettre de se développer, ou à tout le moins, de maintenir les acquis. Il faut, de plus, permettre aux petites entreprises de démarrer sans investissement majeur et c'est pourquoi il importe que la règlementation continue d'autoriser l'opération d'ateliers d'artisanat à même une résidence.

— *Construction*

On retrouve, sur le territoire de Mashteuiatsh, plusieurs entreprises du secteur de la construction. L'envergure de certaines d'entre elles se reflète dans la superficie qu'elles occupent à des fins d'entreposage de machinerie sur de vastes terrains en plein milieu résidentiel. Une relocalisation dans le parc industriel représente une option d'intérêt pour ces entrepreneurs et pour la communauté. La possibilité d'opérer sur un terrain plus vaste et mieux adapté au profil d'opération d'une entreprise du domaine industriel, de la construction et du transport est un atout qu'il est maintenant possible d'offrir aux promoteurs avec l'avènement du parc industriel de Mashteuiatsh. Le déplacement des opérations de certaines entreprises est susceptible de rehausser la qualité de vie des résidents actuellement établis à proximité. La SDÉI et la Direction des travaux publics-habitation ont d'ailleurs eu des discussions très sérieuses à ce sujet avec plusieurs entrepreneurs, certains ayant même signifié, par écrit, un intérêt d'établir leur entreprise dans le parc industriel de Mashteuiatsh. Il s'agit de membres de la communauté qui opèrent déjà des entreprises et qui ont des projets d'expansion.

Plusieurs travailleurs autonomes de la construction exercent leur métier à Mashteuiatsh. Ce secteur d'activité peut certainement se développer, notamment en raison des besoins en matière de logement qui ont été soulevés auparavant. Il faut continuer de permettre aux entrepreneurs d'aménager leur bureau à même leur résidence. Toutefois, des mesures devront être prises afin d'éviter l'entreposage de produits divers et de machinerie dans les secteurs résidentiels. Il serait souhaitable que les entreprises qui prennent de l'expansion soient "dirigées" vers le secteur prévu à cette fin, soit le parc industriel de Mashteuiatsh.

— *Transport*

Ce domaine est une autre cible du parc industriel, particulièrement les entreprises qui utilisent des véhicules lourds pour le transport en vrac de matières premières ou de produits finis. Le parc industriel représente aussi une option pour l'aménagement d'un site adéquat d'entreposage des autobus scolaires, une problématique qui perdure depuis plusieurs années.

— *Zonage industriel et autres mesures règlementaires*

L'avènement du parc industriel justifie une remise en question de la vocation d'autres parties du territoire de Mashteuiatsh qui, en vertu du Règlement de zonage en vigueur, autorisent l'implantation d'entreprises industrielles. L'objectif de concentrer dans le nouveau parc les entreprises qui s'intègrent plus difficilement au milieu doit se refléter dans le zonage. Comme le recommande le plan d'affaires du parc industriel *(SDÉI et Gaston St-Pierre et associés, 2009)*, la vocation de certaines zones, ou à tout le moins la liste des usages qui y sont autorisés, doivent faire l'objet d'une révision. Les entreprises industrielles (fabrication, transformation) et para-industrielles (transports, construction, entreposage, vente en gros) doivent être "dirigées" vers le parc. Celles qui existent déjà conserveront néanmoins des droits acquis confirmés au Règlement de zonage. Une telle direction est justifiée par un souci de cohérence avec la décision qui fut prise d'investir dans des infrastructures majeures pour développer un site d'accueil industriel stratégiquement localisé.

De leur côté, certains usages, comme les activités d'extraction, que le Règlement associe à l'industrie, devraient continuer à être permises dans des zones situées hors du parc industriel.

La réglementation devra être adaptée au contexte du parc industriel et prévoir que les aires de chargement et de déchargement des entreprises soient localisées dans les cours latérales ou arrière. Cette mesure vise à éviter que les camions de marchandise opèrent dans la rue. De même, la réglementation devra obliger les entreprises à prévoir des espaces de stationnement hors rue pour ne pas nuire à la circulation dans le parc industriel.

2.3.2. Synthèse de la problématique et des pistes de solution, activités commerciales et industrielles

Éléments de problématique	Éléments de solution
A) ACTIVITÉS COMMERCIALES	**A) ACTIVITÉS COMMERCIALES**
• Proximité d'un pôle de services régional : Roberval • Absence de pôle structuré et dynamique à l'intérieur de Mashteuiatsh	Création d'un pôle commercial pouvant accueillir des établissements à portée régionale à la jonction du futur prolongement de la rue Mahikan et de la route 169, dans l'Ilnussi. Conserver la mixité des fonctions (commerciale et résidentielle) en bordure de la rue Ouiatchouan, entre l'entrée sud de Mashteuiatsh et l'extrémité du périmètre urbanisé. Autoriser certains établissements de commerces et services dans les secteurs résidentiels.
• Commerce de produits ilnus et amérindiens à repositionner	Mettre en place une structure unique de mise en marché des produits ilnus et amérindiens le long de la rue Ouiatchouan, développer des créneaux distincts et s'ajuster aux besoins de la clientèle.
• Potentiel récréotouristique à développer	Développer le potentiel d'authenticité de Mashteuiatsh en mettant en valeur des attraits spécifiques comme le Site de transmission culturelle ilnu (Uashassihtsh). Identifier des zones offrant des possibilités de développement récréotouristique.
• Absence de fiscalité (pouvoir de taxation) : peu de retour sur les investissements de la communauté dans le développement économique, outre la création d'emplois	Analyser les avantages et désavantages liés à la mise en place d'un système fiscal ou de taxation
B) FONCTION INDUSTRIELLE	**B) FONCTION INDUSTRIELLE**
• Absence d'un site prêt à accueillir des entreprises des domaines industriel et para-industriel • Entreprise d'excavation avec machinerie lourde en bordure de la rue Ouiatchouan • Présence d'entreprises dans le domaine du transport • Aucun site de prévu pour le stationnement des autobus scolaires	Aménagement, par phases, d'un parc industriel et en faire l'endroit où se concentreront les industries et autres entreprises difficiles à intégrer au milieu. Envisager des scénarios de relocalisation des entreprises industrielles et para-industrielles existantes, dans le parc industriel, tout en gardant à l'esprit que les sites ainsi libérés puissent nécessiter une décontamination (les évaluations environnementales de phase 1 réalisées peuvent servir d'indicateur).

Éléments de problématique	Éléments de solution
B) FONCTION INDUSTRIELLE (SUITE)	**B) FONCTION INDUSTRIELLE (SUITE)**
• Présence de ressources dans le domaine de la construction • Potentiel pour le développement de l'artisanat	Autoriser certains établissements commerciaux, comme les bureaux d'entrepreneur ainsi que les ateliers d'artisan, dans les résidences. Règlementer les activités d'entreposage extérieur dans les secteurs résidentiels et le long des rues Ouiatchouan, Nishk et Mahikan.
• Aire de chargement et de déchargement de la marchandise localisée dans la rue pour certaines entreprises	Prévoir des normes à cet effet, tout en tenant compte des réalités du milieu bâti.

2.4. Équipements communautaires

2.4.1. Éléments de problématique et pistes de solution

La communauté est bien desservie en équipements communautaires, à Mashteuiatsh même et dans les municipalités voisines (Roberval et Saint-Félicien). Plusieurs bâtiments communautaires sont concentrés dans un pôle institutionnel au cœur de la communauté (centre administratif, écoles, centre de santé, centre de soins de longue durée, équipements sportifs, etc.). Les autres services (hôpitaux, éducation secondaire (niveaux 4 et 5) et postsecondaire) sont offerts à l'extérieur.

— *Préoccupation en regard à la sécurité des déplacements*

Le regroupement de toute une série de services à la population dans le pôle institutionnel amène des centaines d'utilisateurs à s'y rendre quotidiennement : résidents, étudiants, travailleurs, visiteurs, etc. Le fait que les pointes de circulation propres à ces différentes clientèles surviennent aux mêmes heures, ou à peu près, combiné à l'aménagement physique des lieux, suscite des préoccupations de sécurité communautaire. Les usagers sont nombreux dans un secteur central de la communauté où il y a très peu d'aménagements destinés à la circulation piétonnière. Les jeunes qui circulent à pied dans le secteur forment sans aucun doute le groupe le plus vulnérable à ce chapitre, celui qui justifie des interventions de planification en vue de rendre les lieux plus sécuritaires. D'autres endroits dans Mashteuiatsh suscitent des préoccupations en regard à la sécurité des déplacements.

— *Fréquentation des installations scolaires communautaires*

Sur une population d'environ 250 élèves de l'élémentaire parmi les résidents de Mashteuiatsh, seulement une douzaine fréquentent des écoles de l'extérieur. L'école Amishk, qui offre la formation de la maternelle (4 ans) à la 6e année, est donc le choix de la grande majorité de la population locale. La situation est différente au secondaire. L'école Kassinu Mamu, qui offre l'enseignement de la première à la troisième année du secondaire ainsi qu'un programme de cheminement particulier, ne retient que la moitié des 130 élèves de ces niveaux. Plusieurs résidents optent donc pour des écoles de l'extérieur, à Roberval et Métabetchouan notamment. Cette situation a amené le Conseil et la Direction de l'éducation et de la main-d'oeuvre à développer et mettre en œuvre un plan d'action pour contrer l'exode et rapatrier la clientèle potentielle de l'école secondaire locale. Ces efforts commencent à rapporter et une hausse de l'inscription à l'école Kassinu Mamu succède maintenant à des années de baisse très importante.

— *Besoins en équipements communautaires*

Les besoins en équipements communautaires ont été évalués en référant à une évaluation des installations existantes effectuée en marge de la signature de l'EPOG *(Mamuitun, 2004)* et en consultant les différentes directions concernées. L'évaluation de Mamuitun est basée sur l'état des installations. Elle identifie le retard existant, le cas échéant, et les nouveaux besoins liés à une augmentation de la population résidante équivalant au scénario de croissance moyen de l'année 2023 présenté à la section 1.2.5 du présent rapport. Rappelons que ce scénario prévoit que la population résidante (Pekuakamiulnuatsh) passerait de 2 046 à 2 379 résidents, au cours des 15 prochaines années, soit une croissance de 16,3 %, en plus des non-membres qui habitent dans la communauté et dont le nombre est actuellement estimé à environ 280.

Des besoins sont ainsi identifiés dans les domaines de l'administration, de l'éducation, de la formation de la main-d'œuvre, des loisirs, des travaux publics (entreposage) et de

la gouvernance. Il s'agit d'agrandissements, de remplacements et d'ajouts d'équipements pour combler des retards actuels ou répondre à la croissance démographique projetée. Voir le tableau 12 ci-après.

Tableau 12 : Principaux besoins en équipements communautaires

Équipement	Justification des besoins	Superficie de bâtiment requise Retard actuel et nouveaux besoins (Mètre carré)	Superficie de terrain requise (Mètre carré)
Édifices administratifs, incluant édifice pour TPH	Augmentation de la population		10 188
Établissements scolaires	École Kassinu Mamu (principaux besoins) : – locaux pour métiers spécialisés (4); – centre de production audio-visuelle; – local adapté pour stimulation physique; – agrandissement de la cafétéria. Agrandissement de la bibliothèque (50%)	1 079	4 316
Centre de formation de la main-d'œuvre	Développement des compétences académiques et culturelles des adultes	825	3 300
Salle communautaire	Équipement à ajouter	1 650	6 600
Piscine communautaire	Équipement non existant	——	1 000
Terrains de jeux (3)	Équipement non existant	——	3 000
Patinoire extérieure	Équipement non existant	——	2 000
Garage et entrepôts	Installations insuffisantes	1 300	5 200
Gouvernement Ilnu	Équipement non existant	375	1 500
		Superficie totale requise en terrain communautaire	**37 104**

Au moins les trois (3) quarts des besoins en terrain requis aux fins de l'expansion, du remplacement ou de l'ajout d'installations communautaires est à prévoir dans le pôle institutionnel où se trouvent actuellement la plupart des équipements. La fonctionnalité du regroupement actuel d'équipements justifie la consolidation et l'expansion du pôle existant. Il y a en périphérie immédiate de ce pôle, et plus précisément dans la zone déjà réservée aux usages communautaires qui l'englobe, suffisamment d'espaces libres détenus par le Conseil pour répondre à ces besoins.

D'autres installations communautaires sont à planifier en des endroits spécifiques. C'est le cas des garages et entrepôts (parc industriel) et des terrains de jeux (à intégrer aux secteurs domiciliaires).

Par ailleurs, l'accès au lac Saint-Jean pour la mise à l'eau des embarcations est limité et, par endroits, non adéquat. Conscient de cette problématique, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a procédé à des améliorations importantes dans le secteur du Site de transmission culturelle ilnu (Uashassihtsh). Malgré cela, les installations publiques pour la mise à l'eau demeurent insuffisantes et certaines ne sont pas adéquatement aménagées. De plus, des améliorations sont requises pour permettre un accès plus rapide au plan d'eau en cas d'urgence. Le lac occupe une place importante chez les Pekuakamiulnuatsh et il importe d'y faciliter l'accès, dans la mesure du possible. La présence d'ouvrages de stabilisation est bénéfique pour la préservation des rives du lac, mais elle constitue un obstacle additionnel à la mise à l'eau des embarcations et aux interventions d'urgence.

2.4.2. Synthèse de la problématique et des pistes de solution, équipements communautaires

Éléments de problématique	Éléments de solution
• Présence d'un pôle institutionnel et besoin d'expansion de certains bâtiments et équipements communautaires • Présence d'aires d'entreposage dans le pôle institutionnel	Confirmer la présence du pôle d'équipements communautaires en y définissant une aire d'affectation publique et institutionnelle. Définir les limites de cette aire publique et institutionnelle en prévision des besoins d'expansion de certains équipements. Évaluer les avantages et désavantages de localiser les opérations d'entreposage et d'atelier de la Direction des travaux publics – habitation et des autres directions à l'intérieur du nouveau parc industriel. Prendre en considération l'acquisition possible du bâtiment d'entreposage de la quincaillerie de la rue Mahikan. Le volet administratif de TPH devrait cependant demeurer à l'intérieur du pôle institutionnel.
• Végétation peu présente dans les zones résidentielles	Maintenir le plus possible la présence de végétation à l'intérieur des développements domiciliaires. Envisager des mesures règlementaires à cet effet.
• Sécurité des déplacements suscitant des préoccupations, particulièrement à l'intérieur du pôle institutionnel	Élaborer un plan directeur de la sécurité des déplacements pour l'ensemble du territoire.
• Présence de sites à potentiel archéologique ou patrimonial	Identifier les sites à potentiel archéologique ou patrimonial, évaluer leur potentiel de mise en valeur et adopter des mesures règlementaires favorisant leur préservation.
• Accès limité ou non adéquat au lac Saint-Jean pour la mise à l'eau des embarcations et pour les situations urgentes	Aménager plus convenablement certains secteurs de mise à l'eau des embarcations. Régulariser l'utilisation des accès au lac. Analyser diverses options d'aménagement visant à accéder de façon sécuritaire au plan d'eau dans des situations urgentes.

2.5. Villégiature

2.5.1. Éléments de problématique et pistes de solution

Des préoccupations sont associées aux secteurs non urbanisés de Mashteuiatsh. Ces préoccupations sont d'abord de nature environnementale, de santé et de sécurité communautaire, mais aussi liées à la privatisation du milieu riverain et à son occupation par des non-membres de la communauté.

— *Préoccupations environnementales et de santé communautaire*

Les 16 sites de villégiature et deux (2) terrains de camping sont des secteurs non urbanisés (SNU) en bordure du lac Saint-Jean (voir les occupations de villégiature et récréotouristique à la carte 2 et les données sur les SNU au tableau 10, page 25).

Quelques uns des SNU sont reliés au réseau d'aqueduc de la communauté, mais la plupart ont un réseau d'aqueduc privé (essentiellement des conduites posées de façon artisanale par les résidents et qui ne répondent pas aux normes) qui, dans certains cas, est raccordé au réseau de la communauté. D'autres ont seulement des installations individuelles.

Une évaluation environnementale des sites (phase 1) correspondant aux SNU fut réalisée en 2010. Bien qu'elle ne constitue pas une vérification de conformité règlementaire, l'évaluation a tout de même *"permis d'identifier des risques réels ou appréhendés de contamination pour les sols et l'eau de terrains compris dans les limites des secteurs à l'étude" (Genivar, 2010)*. En résumé, les risques sont suivants :

Eau potable — Des puits communs et individuels ne répondent pas aux exigences de localisation; des analyses bactériologiques ont révélé de la contamination ou suscité des doutes; des informations sont manquantes sur la présence ou non de systèmes de traitement primaires obligatoires en vertu de la loi (pour des puits communs); la qualité de l'eau potable n'est pas connue pour tous les puits.

Eaux usées — Pour certains systèmes de traitement des eaux usées, les éléments épurateurs ne répondent pas aux exigences actuelles de conception et/ou de construction et/ou de localisation et certains se retrouvent dans les périmètres de protection des ouvrages de captage d'eau potable.

La qualité de l'eau des puits qui alimente les secteurs de villégiature et de camping suscite donc des préoccupations de santé communautaire. Par surcroit, il est fort possible que les propriétaires de réseaux d'aqueduc privés ne soient pas au courant des obligations qu'ils ont en matière de salubrité de l'eau. Il s'agit ici de santé publique et des règles sont applicables aux puits et aux réseaux privés qui alimentent cinq (5) résidences et plus (±20 personnes).

La population des SNU, estimée à ±1 500 personnes (voir section 1.2.1), augmenterait de ±250 personnes si l'occupation s'étendait aux emplacements de villégiature qui ne sont pas occupés actuellement, mais qui sont prêts à l'être. De plus, les secteurs de villégiature incluent de vastes espaces vacants sur lesquels les détenteurs de lots pourraient envisager une étendue de l'occupation.

Un des moyens d'éliminer les préoccupations environnementales et de santé communautaire associées aux SNU serait d'y installer des infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire et de les raccorder aux réseaux communautaires. Une analyse effectuée dans le cadre de la mise à jour des plans directeurs d'infrastructures confirme qu'il est possible de faire un tel raccordement *(Cegertec, 2006)*. L'usine d'eau potable

possède la capacité nécessaire pour l'alimentation en eau et la protection incendie. Les installations du nouveau parc industriel (poste de surpression et réserve d'incendie) aideraient sans doute à régulariser les débits et pressions dans certains SNU. Pour ce qui est des égouts sanitaires, il faudrait installer six (6) stations de relevage, ce qui permettrait d'acheminer les eaux usées vers le site de traitement et il faudrait aussi augmenter la capacité de pompage de trois (3) des quatre (4) stations existantes. Comme la station d'épuration a atteint son débit de conception, la desserte des SNU pourrait nécessiter une augmentation de la capacité épuratoire des installations actuelles au préalable. Par ailleurs, en raison de la trop faible élévation géodésique par rapport au lac, il ne serait pas possible de construire un réseau d'égout pluvial dans les SNU riverains. Les problématiques de drainage devraient donc être corrigées de façon individuelle.

Cegertec estimait à 5,5 M$, en 2005, le cout d'implantation d'infrastructures d'aqueduc et d'égout et leur raccordement aux réseaux de la communauté avec la protection incendie. Ce montant serait à réviser en dollars d'aujourd'hui.

Le raccordement des SNU aux infrastructures communautaires représente un idéal pour solutionner les problématiques actuelles, mais le cout qui lui est associé est appréciable. Sans tirer un trait sur le projet, il importe d'envisager d'autres mesures qui sont susceptibles de proposer des solutions aux préoccupations environnementales et de santé communautaire. C'est dans cet esprit qu'un inventaire des sites de villégiature fut amorcé en 2008 *(Nutshimit, 2008)*, suivi d'une évaluation environnementale de site phase 1 *(Genivar, 2010)*. La Direction des travaux publics-habitation poursuit le suivi environnemental des sites, avec la collaboration d'AADNC et Santé Canada. Cet exercice permettra de déterminer les mesures recommandables pour éliminer ou atténuer les divers problèmes qui seront notés.

— *Préoccupation liée à l'occupation des lieux par des non-membres*

La résidence, qu'elle soit occupée sur une base permanente ou saisonnière, est autorisée dans les secteurs de villégiature en vertu du Règlement de zonage en vigueur. Plusieurs non-membres de la communauté habitent des résidences, sur une base saisonnière ou permanente, dans les SNU localisés en bordure du lac Saint-Jean. Une enquête à laquelle 41 % des "villégiateurs" (détenteurs de certificat de possession et locataires de terrains) ont participé révèle qu'environ la moitié des occupants (49 %) sont des Non Autochtones (voir tableau 10, section 1.4.2, page 25). Certains habitent en permanence une résidence qui leur appartient sur un terrain loué auprès d'un détenteur de lot. Or, la détention d'un immeuble à Mashteuiatsh (possession d'une maison ou d'un chalet sur un terrain loué) devrait être en principe réservée aux Pekuakamiulnuatsh. Ce principe fut déjà affirmé dans la planification communautaire de 1993. De plus, ces non-membres qui résident à Mashteuiatsh bénéficient de services habituellement réservés aux membres et ce sans aucune forme de redevance.

— *Privatisation des berges du lac Saint-Jean*

Beaucoup de membres de la communauté se font refuser l'accès au lac Saint-Jean et à ses berges. Pourtant l'accès au plan d'eau est public. Il y a une méconnaissance des limites des terrains qui entraine une privatisation non officielle des berges du lac, en plus de la privatisation effective qui découle de l'occupation des lieux par des détenteurs de lots. Un travail d'information demeure à faire pour corriger les pratiques et les perceptions.

— *Préoccupation de sécurité publique*

La protection contre les incendies conventionnelle (via bornes d'incendie) est inexistante à l'intérieur des SNU *(Mamuitun, 2004 et Nutshimit, 2008)*. De plus, des obstacles nuisent à la libre circulation d'un secteur à l'autre et cela constitue une menace à la sécurité publique, par exemple en cas d'incendie. Le réseau de rues étant de tenure privée ajoute à cette problématique.

2.5.2. Synthèse de la problématique et des pistes de solution, villégiature

Éléments de problématique	Éléments de solution
• Mixte d'usages en présence (villégiature, résidences, roulottes et camping) malgré le zonage dans les zones de villégiature et récréotouristiques • Résidences saisonnières et permanentes autorisées dans les zones de villégiature et récréotouristiques. Présence de non-membres qui bénéficient des services offerts par la communauté. Or, la détention d'un immeuble (possession d'une maison ou d'un chalet sur un terrain loué) devrait être, en principe, réservée aux membres de la communauté	Concilier les usages en présence dans les deux (2) types de zones (villégiature et récréotouristique) et la règlementation. Définir les droits d'occupation et prévoir une forme de redevance à percevoir auprès des non-membres qui occupent des immeubles sur le territoire de la communauté (en plus des frais de service). Revoir les mécanismes de gestion des baux.
• Préoccupations environnementales et de santé communautaire, portrait incomplet de la situation	Restreindre temporairement le développement (la densification) de la villégiature, le temps de déterminer et d'adopter des moyens de contrôle adaptés à la réalité. Poursuite de l'évaluation environnementale des sites, avec la collaboration d'AADNC et Santé Canada et mise en œuvre des mesures d'atténuation recommandées. Exiger, de la part des promoteurs et autres détenteurs de lots, une mise aux normes des installations d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées dans tous les cas où il y a risque environnemental ou menace à la santé communautaire. Orienter la solution avec des superficies de terrain minimales révisées. Adopter des mesures favorisant une meilleure protection des berges et du lac Saint-Jean. Analyser la faisabilité d'implanter des infrastructures publiques (aqueduc, égout) dans les zones de villégiature et récréotouristiques et de financer le tout au moyen d'un emprunt remboursé avec des redevances à percevoir auprès des détenteurs de lots.

Éléments de problématique	Éléments de solution
• Occupation des sites en forte augmentation au cours des dernières années, privatisation des berges du lac et préoccupation de sécurité publique	Exiger, de la part des promoteurs, des plans de développement montrant la division des emplacements pour les usages existants et futurs, le tout en respect de bonnes pratiques urbanistiques, environnementales et sécuritaires. Développer des espaces communautaires en milieu riverain pour faire en sorte que les membres aient davantage de possibilités d'accès au lac Saint-Jean (envisager des acquisitions de terrains). Informer les membres sur leurs droits d'accès aux berges du lac Saint-Jean.

2.6. Activités agricoles et forestières

2.6.1. Éléments de problématique et pistes de solution

Le couvert forestier de Mashteuiatsh a été défriché au temps de la colonisation du Lac Saint-Jean. Plusieurs terres demeurent encore aujourd'hui cultivées (foin) comme il apparait à la carte 2, mais l'agriculture, globalement, est une activité marginale qui se résume à la présence d'un seul éleveur bovin actif sur le territoire de la communauté. Pourtant, il existe des possibilités de développement de la culture maraichère et par le fait même, de la culture en serre et de la fabrication d'engrais organiques puisque la région importe à peu près tous ses légumes.

Avant la crise forestière, l'exploitation de la forêt était très importante dans la région. Comme il fut mentionné dans la section qui traite des activités industrielles, les activités forestières dans Nitassinan pourraient bénéficier aux entreprises locales. Pour ce qui est de la forêt à l'intérieur des limites de Mashteuiatsh, la culture de plants pour le reboisement demeure une avenue à explorer.

Le développement des activités agricoles et forestières est encouragé par le zonage qui autorise de tels usages sur de grandes étendues de territoire en dehors des zones d'urbanisation, de villégiature et récréotouristiques. Ces aires présentent généralement un potentiel pour l'agriculture ou des activités forestières. Les usages autorisés dans ces aires agricoles permettent l'agriculture traditionnelle, avec ou sans élevage, ainsi que la culture en serre. Les activités d'arboriculture y ont aussi leur place. Quant aux activités industrielles de transformation des produits agricoles et forestiers, c'est dans le nouveau parc industriel de Mashteuitash qu'elles pourront être développées.

Toute activité nécessitant un déboisement massif des espaces périphériques devra être harmonisée avec la volonté exprimée de maintenir un couvert forestier adéquat sur le territoire de l'Ilnussi de Mashteuiatsh.

2.6.2. Synthèse de la problématique et des pistes de solution, activités agricoles et forestières

Éléments de problématique	Éléments de solution
• Activités agricoles très limitées • Potentiel des terres pour l'agriculture	Définir des aires agricoles en tenant compte des potentiels pour ce type d'activité et de l'utilisation actuelle des terres.
• Présence d'un marché régional pour la culture maraichère, la culture en serre et la fabrication d'engrais • Potentiel régional pour les activités d'arboriculture	Autoriser dans ces aires l'agriculture avec ou sans élevage, la culture en serre, la sylviculture et les activités d'arboriculture.
• Volonté exprimée de conserver un couvert forestier convenable	Adopter des règles de contrôle de l'abattage d'arbres dans les espaces en périphérie des zones développées (dans la mesure des pouvoirs habilitants du Conseil).

2.7. Exploitation des ressources minérales

2.7.1. Éléments de problématique et pistes de solution

Il n'y a pas, présentement, d'activités d'extraction des ressources minérales en opération sur le territoire de Mashteuiatsh. Par contre, il existe un gisement de granit offrant un bon potentiel économique dans la partie sud-ouest du territoire. L'exploitation de ce gisement pourrait s'avérer intéressante en termes de création d'emplois. Toutefois, avant d'y arriver, il y aurait lieu de réaliser des études de faisabilité pour valider la rentabilité des investissements nécessaires à une telle exploitation. De plus, il faudrait, au préalable, évaluer les impacts sur l'environnement naturel et urbain d'une telle activité et adopter les mesures appropriées d'atténuation des impacts qui en découlent.

2.7.2. Synthèse de la problématique et des pistes de solution, exploitation des ressources minérales

Éléments de problématique	Éléments de solution
• Présence de secteurs propices à l'exploitation de ressources naturelles	Identifier un secteur autorisant les entreprises d'extraction de ressources minérales (secteur sud-ouest de la communauté, gisement de granit) et y concentrer ce type d'activité Prévoir des mesures visant à minimiser les impacts de telles activités sur l'environnement

2.8. Infrastructures communautaires

2.8.1. Éléments de problématique et pistes de solution

Des améliorations importantes ont été apportées aux infrastructures d'aqueduc et d'égout de la communauté depuis le dernier exercice de planification communautaire :

– construction de nouvelles installations de production et d'alimentation en eau potable;

– réhabilitation de la partie sud de la plus ancienne section du réseau d'aqueduc (Ouiatchouan) et augmentation du diamètre de la conduite;

– desserte du secteur de la rue Nishk par les réseaux communautaires d'aqueduc et d'égout;

– construction d'une station d'épuration des eaux usées de type étangs aérés facultatifs.

Ces interventions ont généré des résultats concrets, comme la fourniture d'une eau potable de qualité aux résidents, l'amélioration de la capacité en débit incendie et une diminution des rejets d'eaux usées non traitées dans l'environnement.

Notons aussi que la communauté a actualisé ses plans directeurs d'infrastructures en 2006. Le rapport de la firme *Cegertec* comprend une analyse des infrastructures existantes et des recommandations pour combler les besoins en conformité avec les normes alors en vigueur. Le rapport fournit aussi une estimation des coûts des futurs développements résidentiels et industriels et du raccordement des secteurs non urbanisés (villégiature et camping) aux réseaux existants.

Les principales problématiques qui subsistent aujourd'hui concernent la désuétude d'une partie du réseau d'aqueduc au cœur de la communauté, le dépassement du débit de conception de la station d'épuration des eaux usées, le faible débit incendie dans le secteur du parc industriel, la présence de la voie ferrée et l'expansion des réseaux pour desservir des nouveaux secteurs à développer.

— *Désuétude d'une partie du réseau d'aqueduc*

Malgré les importants travaux de réhabilitation effectués dans la plus ancienne partie de la communauté, il demeure des sections à remplacer sur les rues Ouiatchouan (nord) et Mahikan, identifiées au Plan directeur du réseau d'aqueduc *(Cegertec, 2006)*.

— *Dépassement du débit de conception de la station d'épuration des eaux usées*

Le Plan directeur du réseau d'égout sanitaire *(Cegertec, 2006)* révèle que les débits de conception des étangs aérés sont dépassés. Le rendement des installations demeure toutefois convenable. Il faut donc possiblement planifier une augmentation de la capacité épuratoire de la station pour traiter les débits d'eaux usées par les populations actuelle et future. *Cegertec* recommandait l'ajout d'un quatrième étang au cours de l'horizon 2010-2015. La question sera étudiée lors de la prochaine révision des plans directeurs d'infrastructures et d'autres solutions pourraient être envisagées.

— *Débit incendie insuffisant dans le secteur du parc industriel*

Le débit incendie était insuffisant pour un développement industriel dans le secteur du croisement des rues Nishk et Mahikan. La construction d'un réservoir comprenant une réserve pour incendie, en plus d'un poste de surpression, dès la première phase de développement du parc industriel, est maintenant complétée dans la perspective de fournir un débit et une pression appropriés aux entreprises qui s'y implanteront.

— *Présence de la voie ferrée en milieu urbanisé*

"La présence d'un corridor ferroviaire dans la partie urbanisée de la collectivité de Mashteuiatsh a toujours été un handicap pour le milieu humain de la communauté" (Cegertec, 2008). La localisation actuelle de la voie ferrée occasionne diverses problématiques. Au plan urbanistique, cette barrière physique sépare le territoire en deux (2) parties et impose un développement linéaire et étalé. Au plan de la circulation, les résidents et visiteurs doivent composer avec quatre (4) traverses à niveau avec avertissements lumineux en milieu urbanisé, six (6) sans protections ailleurs sur le territoire et des aménagements routiers en cul-de-sac par endroits. Toujours au plan de la circulation, la sécurité des gens qui utilisent le corridor de façon illicite, à pied ou en véhicule, est mise à risque. Au plan financier, les traverses à niveau imposent des couts et des délais exorbitants pour le passage des infrastructures et sont dispendieuses à entretenir.

La voie ferrée, mal entretenue et non désherbée, est comme une cicatrice qui ceinture le territoire de Mashteuiatsh, en bordure du lac Saint-Jean. À cette pollution visuelle, s'ajoute un impact sonore non négligeable. Sans oublier les risques de catastrophes environnementales et pour la santé communautaire considérant les matières chimiques transportées par les convois à proximité du lac qui est la source d'approvisionnement en eau de la population.

La relocalisation du corridor ferroviaire est désirée depuis longtemps par la communauté de Mashteuiatsh. Pekuakamiulnuatsh Takuhican a d'ailleurs argumenté en ce sens dans le cadre de ses négociations territoriales globales. Le projet est inclus à l'Entente de principe (EPOG) conclue avec les autres paliers de gouvernement. Le cout de relocalisation de la voie ferrée est estimé à 20 M$ (*Cegertec, 2008*). Le nouveau corridor prendrait origine aux environs de la scierie *Abitibi/Bowater* à Roberval et longerait une bonne parte de la limite entre la ville et la communauté avant de rejoindre le corridor actuel dans le secteur du Domaine Parent (St-Prime). Une voie de desserte raccorderait le parc industriel de Mashteuiatsh au nouveau corridor ferroviaire.

L'échéancier du projet de relocalisation étant inconnu, les prochains développements domiciliaires à planifier devront nécessairement composer avec la présence de la voie ferrée. La planification globale du réseau routier futur de la communauté devrait être entreprise de manière à minimiser le nombre de traverse de la voie ferrée tout en assurant un bon écoulement de la circulation vers les principaux axes de circulation. La traversée de la voie ferrée par les infrastructures ajoute un fardeau supplémentaire aux couts de développement. Les infrastructures d'aqueduc et d'égout sont déjà installées sous l'emprise ferroviaire dans le prolongement de la rue Atuhk en prévision d'un développement futur. Il y aurait avantage à rentabiliser cet investissement.

— *Desserte des futurs développements*

Les réseaux d'infrastructures communautaires seront à prolonger au cours des prochaines années pour soutenir la construction d'habitations et le développement économique dans la communauté. Des terrains devront être viabilisés dans certaines zones résidentielles et ceux-ci ont avantage à être situés dans le prolongement immédiat des réseaux afin de minimiser les investissements communautaires (voir la section 2.2).

Quant au parc industriel de Mashteuiatsh, sa première phase de développement est au stade de la mise en œuvre. Elle comprend, dans un premier temps, le prolongement des infrastructures sur une distance d'environ 400 mètres, la construction d'une réserve pour incendie, un poste de surpression et l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

Par ailleurs, des aspects de la règlementation communautaire sur la desserte des nouveaux bâtiments sont à réviser pour les ajuster aux pratiques courantes dans ce domaine.

2.8.2. Synthèse de la problématique et des pistes de solution, Infrastructures communautaires

Éléments de problématique	Éléments de solution
• Dégradation du réseau d'aqueduc et de l'infrastructure de rue dans la plus vieille partie de la communauté	Poursuivre prioritairement les travaux de réhabilitation amorcés dans la partie nord de la rue Ouiatchouan et planifier des travaux du même genre sur la rue Mahikan (entre Amishk et le cimetière). Profiter de ces travaux pour analyser la faisabilité d'un réseau d'égout pluvial séparé dans la partie nord de la rue Ouiatchouan.
• Présence d'étangs aérés pour l'épuration des eaux usées près de la rue Mahikan • Débits de conception des étangs aérés dépassés	Prévoir une aire de dégagement suffisante (rayon de protection sans résidence : 300 mètres ou moins après évaluation). Déterminer la nécessité d'augmenter la capacité épuratoire des étangs aérés dans le cadre de la mise à jour des plans directeurs d'infrastructures.
• Débit incendie insuffisant pour un développement industriel au croisement des rues Nishk et Mahikan	Construction d'un réservoir d'eau potable et d'un poste de surpression dans le parc industriel.
• Présence de la voie ferrée en milieu urbanisé	Relocalisation de la voie ferrée le long de la limite ouest de la communauté avec une voie de desserte se raccordant au parc industriel de Mashteuiatsh.
• Traverses de la voie ferrée, dispendieuses à réaliser et à entretenir	Minimiser le nombre de traverses de la voie ferrée. Prévoir un réseau de rue fonctionnel.
• Besoin de réviser le partage de responsabilité entre le Conseil et le détenteur de lot	Préciser, dans la règlementation, les obligations du Conseil en matière de desserte des bâtiments par les infrastructures d'aqueduc et d'égout (ex. responsabilités respectives du Conseil et du détenteur de lot lors des branchements de service).

PARTIE 3
PRINCIPES ET PRIORITÉS COMMUNAUTAIRES

3. Principes et priorités communautaires

Dans un souci de cohérence, l'exercice de planification communautaire tient compte des principes et orientations auxquels la communauté adhère déjà. Ceux-ci sont exprimés dans :

– les orientations de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

– la Politique d'affirmation culturelle des Pekuakamiulnuatsh;

– le rapport de la Commission consultative sur la réalité sociale de Mashteuiatsh;

– la Grille d'analyse de développement durable des Pekuakamiulnuatsh.

La direction donnée par ces documents influence la formulation des orientations de planification du développement communautaire. En voici les grandes lignes.

3.1. Orientations de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

En 2010, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a affirmé ses orientations politiques pour les années subséquentes. Celles-ci se concentrent dans cinq (5) champs :

1) **Sur le plan social** : prioriser et valoriser le soutien à la famille – relever les défis prioritaires de la réalité sociale – l'éducation comme levier essentiel;

2) **Sur le plan culturel** : la culture comme élément rassembleur des Pekuakamiulnuatsh – placer la Politique d'affirmation culturelle à la base de toutes les politiques du Conseil;

3) **Sur le plan territorial** : Tshitassinu (notre terre) au cœur de l'expression de la culture Pekuakamiulnu et comme lieu privilégié pour l'ensemble des activités traditionnelles;

4) **Sur le plan économique** : mobiliser la communauté afin de d'élaborer et mettre en œuvre un projet de développement économique durable et solidaire – élaborer des politiques financière et d'investissement assurant la gestion responsable des avoirs communautaires dans la perspective d'une plus grande autonomie.

5) **Sur le plan politique** : définir les mécanismes et les règles de décision démocratiques relatifs à l'avenir de la nation – soutenir la transparence et le devoir de reddition de comptes du Conseil par des outils et des mécanismes de communication dynamiques – arriver à une conclusion à court terme avec le processus de négociation en cours ou proposer un autre processus visant l'affirmation de la nation – adapter l'organisation afin de concrétiser la vision et les orientations du Conseil.

Ces orientations dressent le cadre stratégique privilégié par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour la période de 2010 à 2014.

3.2. Politique d'affirmation culturelle

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté une politique d'affirmation culturelle qui précise les principes et visées des Pekuakamiulnuatsh en matière culturelle et qui témoigne de la fierté et de l'attachement des membres à la culture ilnu *(Commission consultative sur la culture, 2005)*. Selon cette politique, le passé, le présent et l'avenir des Pekuakamiulnuatsh reposent sur quatre (4) grands axes, interdépendants les uns par rapport aux autres et pour lesquels les enjeux et orientations suivants furent retenus :

1) Axe Nitassinan

Pérennité des ressources : assurer, de concert avec la population, toutes les interventions nécessaires pour maintenir l'ensemble de la biodiversité sur Nitassinan;

Préservation du territoire : s'assurer que l'ensemble du territoire sera accessible aux membres de la nation par la mise en place d'un plan d'affirmation territoriale;

Utilisation et occupation du territoire : réviser l'ensemble des programmes et services pour assurer une plus grande flexibilité afin de permettre aux occupants du territoire d'y résider de façon plus permanente;

Développement en territoire : proposer, négocier et mettre en place des projets de développement compatibles avec les activités traditionnelles;

Cohabitation harmonieuse : favoriser l'implication de tous les utilisateurs et organismes oeuvrant en territoire dans le but de créer un climat de confiance et de partenariat;

Accessibilité au territoire : permettre un plus grand accès au territoire malgré son éloignement;

2) Axe Pekuakamiulnuatsh

Affirmation de l'identité : mettre en place des moyens pour renforcer et valoriser l'identité des Pekuakamiulnuatsh;

Respect des us et coutumes : mettre sur pied un code d'éthique propre à la culture des Pekuakamiulnuatsh et en faire la promotion;

Ouverture sur le monde : développer des programmes d'échange et de coopération internations assurant ainsi un partage d'expertise;

Promotion du rôle de la femme : reconnaitre le rôle fondamental de la femme dans la transmission des valeurs culturelles;

3) Axe Eitinanu (culture)

Richesse culturelle : prioriser la transmission et l'acquisition des connaissances, des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire traditionnels;

Sauvegarde de la langue : mettre en place une politique pour la sauvegarde, le maintien, la protection et la maitrise de la langue ilnue;

Expertise culturelle : assurer la reconnaissance de l'expertise culturelle des ainés et des porteurs de culture;

Expression artistique et culturelle : reconnaitre les artistes et les artisans comme des ambassadeurs de la culture ilnue;

4) Axe Ka Ishnakushik (patrimoine)

Conservation et préservation du patrimoine : mettre de l'avant des moyens afin que ne disparaissent les savoirs, les connaissances traditionnelles et les techniques ancestrales;

Rapatriement des artéfacts : prendre tous les moyens afin de rapatrier les objets, œuvres, outils, écrits qui font partie du patrimoine des Pekuakamiulnuatsh;

Protection des sites et lieux : établir une politique de protection et de commémoration des sites et lieux patrimoniaux identifiés en territoire.

Il s'agit là des repères et références de la communauté en matière de culture.

3.3. Réalité sociale

La Commission consultative sur la réalité sociale à Mashteuiatsh fut mise en place pour identifier les solutions aux fléaux sociaux qui frappent la communauté. La Commission a mobilisé la population et déterminé un Plan global d'intervention communautaire accompagné d'un Cadre d'intervention pour la promotion de la vie. Les sept (7) axes d'intervention figurant au rapport publié en 2008 représentent le consensus dégagé au cours de l'exercice :

1) **Affirmation culturelle** : faire de la Politique d'affirmation culturelle le contrat social liant tous les membres, les entreprises, les organisations et les institutions de la communauté;

2) **Reconnaissance des ainés** : reconnaitre la capacité des ainés à transférer leurs compétences en leur accordant une place privilégiée dans la transmission des savoirs traditionnels et en actualisant leur rôle social dans les processus décisionnels de la communauté;

3) **Responsabilité individuelle** : selon l'approche holistique, affirmer la responsabilité individuelle et l'interdépendance des membres nécessaires pour amorcer un changement en conjuguant prioritairement les actions et les efforts en promotion et prévention visant le mieux-être collectif;

4) **Engagement** : s'engager personnellement et collectivement pour le développement optimal des enfants, entre autres en ne tolérant plus les situations inacceptables;

5) **Reconnaissance des compétences** : renforcer une culture de l'apprentissage continue, de la reconnaissance des acquis expérientiels, culturels et académiques pour la qualification des membres de la communauté. Protéger et mettre en valeur les connaissances traditionnelles;

6) **Ouverture** : faire de Mashteuiatsh une communauté durable et en santé, ouverte sur le monde, en misant sur l'établissement de relations harmonieuses, garantissant des modes de communication respectueux et égalitaires pour l'ensemble des Pekuakamiulnuatsh;

7) **Changement progressif** : opérer un changement global dans la gouvernance locale portant sur une culture de résultats obtenus, de reddition de comptes et de partage dans la prise de décision.

Les actions retenues pour améliorer la réalité sociale de la communauté sont en ligne avec ces axes d'intervention.

3.4. Grille d'analyse de développement durable

La Grille d'analyse de développement durable des Pekuakamiulnuatsh fut développée à partir de la Politique d'affirmation culturelle de la communauté. Elle respecte la structure intégrale de la Politique en ce qui concerne les axes et les enjeux. Rappelons que la notion de développement durable sous-tend *"un développement qui permette de répondre aux besoins de la génération actuelle sans remettre en cause la capacité des générations futures à répondre aux leurs" (Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, 2008)*.

La Grille est un outil d'évaluation de la viabilité des projets et activités en fonction de valeurs et principes qui sont chers à la communauté. Elle introduit une vérification d'éléments spécifiques pour chacun des enjeux des quatre (4) grands axes de la Politique d'affirmation culturelle : Nitassinan, Pekuakamiulnuatsh, Eitinanu (culture), Ka Ishnakushik (patrimoine). Le but étant d'orienter les intérêts de tous les acteurs du développement communautaire de sorte à atteindre une meilleure performance en matière de développement durable.

La Grille fut adoptée officiellement et est utilisée comme guide dans l'évaluation de certains projets.

PARTIE 4
ORIENTATIONS DE PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE

4. Orientations de planification communautaire

Cette quatrième et dernière partie présente la version révisée des grandes orientations de planification communautaire et du plan directeur d'aménagement de Mashteuiatsh. Chaque orientation réfère à des objectifs précis et s'accompagne des moyens qui seront mis en oeuvre pour les atteindre.

Rappelons que dans le contexte d'une politique communautaire, une orientation correspond à une ligne directrice traduisant une vision d'ensemble ou une décision majeure sur la façon d'approcher le sujet, dans ce cas-ci :

– le développement résidentiel;

– le développement de l'économie;

– le développement communautaire;

– le développement de la villégiature;

sur le territoire de l'ilnussi de Mashteuiatsh.

Bien que leur portée soit générale, les orientations ont une signification précise et contribuent à définir la spécificité propre de la politique. Les orientations découlent d'une part d'une connaissance du portrait de la situation ainsi que des problématiques qui en découlent et d'autre part des principes et priorités auxquels la communauté adhère déjà. Ces fondements se trouvent dans les sections précédentes du rapport. Les orientations réfèrent aux objectifs poursuivis qui sont ni plus ni moins les raisons justifiant le choix de telles orientations : le « pourquoi » facilite la compréhension du « quoi ». Les moyens de mise en œuvre indiquent « comment » seront atteints ces objectifs poursuivis, quelles actions sont retenues pour parvenir aux résultats souhaités.

Démarche menant au choix des grandes orientations

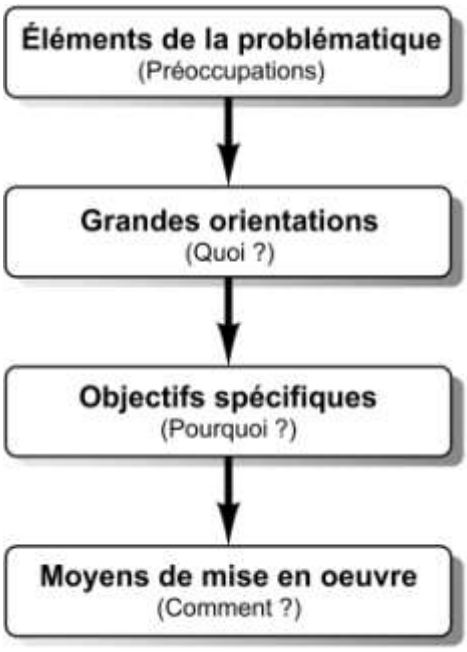

Le plan directeur d'aménagement illustre la traduction spatiale des orientations de planification communautaire (carte 4). Il exprime la vision de développement à long terme de la communauté dans l'Ilnussi de Mashteuiatsh.

4.1. Développement résidentiel

Grande orientation
ASSURER LA POSSIBILITÉ D'ACCÉDER À UN LOGEMENT POUR CHACUNE DES FAMILLES DE LA COMMUNAUTÉ TOUT EN CONTRÔLANT LES COÛTS DE DÉVELOPPEMENT ET EN ASSURANT UNE VARIÉTÉ DE CHOIX DANS LA LOCALISATION ET LE TYPE DE QUARTIER RÉSIDENTIEL.

Objectifs

- Consolidation du périmètre urbanisé tout en permettant l'ouverture de nouveaux secteurs afin d'assurer une diversité dans le développement.
- Diversification de l'offre résidentielle.
- Accessibilité universelle à un logement dans tous les secteurs en développement de la communauté.
- Expansion et densification à proximité des services (équipements publics, commerces, etc.).

Moyens de mise en oeuvre

- Maintenir une banque de terrains afin d'offrir aux membres un éventail de choix d'emplacements disponibles à un cout non spéculatif.
- Soutenir une offre diversifiée en matière d'habitation (accès à la propriété individuelle, logements communautaires et logements locatifs privés) dans tous les secteurs en développement.
- Identifier des aires prioritaires de développement résidentiel à proximité du noyau urbain (pôle institutionnel). Faire une planification d'ensemble de ce secteur à l'image d'un nouveau quartier en adoptant les principes suivants :
  - prévoir une mixité d'habitations de type et de densité différentes; exclure les maisons mobiles et unimodulaires de ces zones;
  - réserver des espaces à des fins communautaires et commerciales en des endroits stratégiques du nouveau quartier;
  - créer un (1) ou deux (2) autres liens entre la rue Mahikan et la rue Ouiatchouan, en tenant compte notamment de la présence de la voie ferrée;
  - planifier une séquence de développement à partir de la rue Atuhk, une orientation des rues qui favorise les percées visuelles en direction du lac et un aménagement soigné, de sorte à accumuler des acquis sur lesquels on pourra ensuite s'appuyer pour "récupérer" et développer le secteur déjà amorcé (Mashk). L'idée ici étant d'amorcer un développement attrayant à une certaine distance des endroits qui actuellement suscitent moins d'intérêt et de progresser dans cette direction avec des attraits qui sont en mesure de rivaliser avec les perceptions négatives actuelles;
  - faire un aménagement paysager soigné des espaces publics, notamment de la voie principale qui effectuera le lien entre les rues Mahikan et Atuhk;
  - analyser les mesures envisageables pour atténuer le bruit occasionné par les soufflantes des étangs d'épuration;

- Prévoir l'expansion future des zones prioritaires en direction ouest (vers le secteur résidentiel de la rue Ouiatchouan Nord, près de l'entrée de la Plage Robertson).

- Identifier une aire à développer en complémentarité aux aires prioritaires de développement résidentiel et en continuité du développement domiciliaire amorcé dans le secteur de la rue Pishu :
  - planifier le développement de l'ensemble du secteur;
  - Axer le développement sur les bâtiments résidentiels comptant un (1) ou deux (2) logements (maisons unifamiliales isolées et jumelées, maisons bifamiliales isolées)
  - Réserver un endroit pour les maisons mobiles et unimodulaires.

- Planifier des espaces verts aptes à l'aménagement de parcs de quartier dans les développements domiciliaires. Aménager et équiper les parcs. Envisager la mobilisation du milieu comme moyen d'entretien de certains équipements.

4.2. Développement de l'économie

Grande orientation
ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES SUSCEPTIBLES DE GÉNÉRER DES NOUVEAUX REVENUS ET DES RETOMBÉES DANS LA COMMUNAUTÉ DANS UNE OPTIQUE DE CONTRIBUTION SOCIALE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE, TOUT EN MINIMISANT L'IMPACT DE CES TYPES D'ACTIVITÉS SUR LES MILIEUX ENVIRONNANTS.

A) Activités commerciales

Objectifs

- Concentration harmonieuse des activités commerciales à portée locale le long de l'artère principale (rue Ouiatchouan) et des axes secondaires (Mahikan et Nishk).
- Développement d'un pôle commercial à portée régionale bénéficiant d'une grande visibilité et accessibilité au futur carrefour Mahikan/route 169.
- Développement du potentiel de Mashteuiatsh pour les activités récréotouristiques.
- Desserte adéquate de la population en services commerciaux d'utilité quotidienne.

Moyens de mise en oeuvre

- Maintenir la vocation mixte de la section urbanisée de la rue Ouiatchouan en y autorisant la cohabitation des commerces, résidences et usages communautaires. En faire l'emplacement prioritaire pour le développement des commerces et services à portée locale, incluant un centre d'affaires. Conserver une certaine mixité le long des rues Mahikan et Nishk, en complémentarité de l'aire prioritaire. Règlementer l'entreposage et les superficies d'enseigne, notamment le long de ces voies de circulation.
- Planifier une zone commerciale pouvant accueillir des établissements à portée régionale au futur carrefour Mahikan/route 169 dans le secteur d'ajout de terres à l'Ilnussi.
- Développer le potentiel d'authenticité de Mashteuiatsh en mettant en valeur des attraits spécifiques comme le Site de transmission culturelle ilnu (Uashassihtsh) et faire de ce dernier le point d'accueil du développement touristique de Mashteuiatsh et de Nitassinan.
- Identifier des zones offrant des possibilités de développement récréotouristique, notamment en bordure du lac Saint-Jean. Dans ces aires, autoriser à la fois des équipements récréotouristiques, des commerces d'hébergement et de restauration et des résidences.
- Mettre en place une structure unique de mise en marché des produits ilnus et amérindiens le long de la rue Ouiatchouan, développer des créneaux distincts et s'ajuster aux besoins de la clientèle.

- Favoriser la fréquentation des établissements commerciaux locaux par les utilisateurs des sentiers de motoneige et de véhicules tout-terrain, dans la mesure où le tracé des sentiers reçoit l'assentiment des détenteurs de certificats de possession et sans que cela ne vienne troubler la quiétude des zones d'habitation.

- Autoriser des commerces et services associables à l'habitation à même les résidences (ex. bureau d'entrepreneur, atelier d'artisanat, certains commerces d'utilité quotidienne).

- Analyser les avantages et désavantages liés à la mise en place d'un système fiscal ou de taxation.

B) Activités industrielles

Objectifs

- Aménagement d'un lieu propice à l'implantation d'industries et de toute autre entreprise qui s'intègre difficilement au milieu. Relocalisation des entreprises les plus contraignantes.

- Respect des droits acquis des entreprises industrielles existantes.

- Favoriser le développement des entreprises dans l'Ilnussi.

Moyens de mise en oeuvre

- Aménager, par phases, le parc industriel dans le secteur situé près de l'intersection des rues Nishk et Mahikan et en faire l'aire prioritaire de développement de l'industrie à l'intérieur de la communauté. Prévoir l'expansion éventuelle du parc industriel sur les terrains contigus en direction sud-ouest. Cette aire d'expansion industrielle doit englober le secteur propice à l'exploitation du granit et permettre cette activité.

- Planifier le prolongement de la rue Mahikan pour raccorder le parc industriel à la route 169, via l'ajout de terres à l'Ilnussi et en faire l'accès principal au parc industriel.

- Poursuivre les démarches en vue d'une relocalisation de la voie ferrée le long de la limite ouest actuelle de Mashteuiatsh et aménager une voie de desserte rejoignant le parc industriel.

- Prohiber l'implantation d'entreprises occasionnant des incidences sur le milieu (transport lourd, entreposage, construction, etc.) dans les secteurs résidentiels et le long des rues Ouiatchouan, Nishk et Mahikan et élaborer des scénarios de relocalisation des entreprises existantes, dans le parc industriel. Faire un suivi environnemental pour s'assurer que les sites ainsi libérés soient décontaminés si nécessaire.

- Réviser le zonage du site de la scierie. Définir les droits acquis de l'usage existant. En cas de changement de vocation, une localisation à l'intérieur du parc industriel sera privilégiée, ce dernier étant plus propice aux usages industriels compte tenu, notamment, des investissements consentis dans ses infrastructures et des aménagements routiers projetés.

- Localiser les futurs bâtiments d'entreposage communautaire à l'intérieur du parc industriel.

- Exiger que les aires de chargement et de déchargement des entreprises soient localisées de manière à ne pas nuire à la circulation sur les routes à l'intérieur du parc industriel.

- Exiger des espaces de stationnement hors rue pour les entreprises à l'intérieur du parc industriel.

Grande orientation
HARMONISER ENTRE ELLES, LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION AGRICOLE, FORESTIÈRE ET MINÉRALE.

Objectifs

- Confirmation des activités agricoles et forestières actuelles.

- Implantation de nouvelles entreprises agricoles, forestières et d'exploitation du sous-sol en harmonie avec l'environnement naturel et humain.

Moyens de mise en oeuvre

- Définir des aires aptes à être développées pour des activités reliées à l'agriculture, avec ou sans élevage et à la forêt. Tenir compte des potentiels pour ces activités et de l'utilisation actuelle des terres.

- Autoriser dans ces aires, en plus des usages agricoles et forestiers, les résidences isolées en bordure de rues existantes.

- Autoriser les activités d'extraction dans le secteur du gisement de granit au sud-ouest du parc industriel.

- Exiger l'implantation d'un écran visuel (clôture et/ou haie, bande boisée, etc.) autour des exploitations minérales.

- Prévoir, dans la règlementation, des dispositions visant la protection de l'environnement : contrôle de l'exploitation et de la réhabilitation des sites d'extraction, protection des rives, des cours d'eau et des prises d'eau potable, préservation du paysage, contrôle de l'abattage d'arbres, notamment des tilleuls d'Amérique, dans les espaces en périphérie des zones développées (dans la mesure des pouvoirs habilitants du Conseil).

- Règlementer la présence d'animaux de ferme dans les secteurs de concentration urbaine.

4.3. Développement communautaire

Grande orientation
POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU PÔLE INSTITUTIONNEL ACTUEL EN CONSIDÉRANT LES BESOINS D'EXPANSION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES EXISTANTS TOUT EN PRÉVOYANT L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES DANS D'AUTRES SECTEURS.
PLANIFIER LES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURES (AQUEDUC, ÉGOUT, ROUTE, ETC.) DE LA COMMUNAUTÉ DE FAÇON RESPONSABLE POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE TOUT EN PROTÉGEANT L'ENVIRONNEMENT, LE PATRIMOINE ET EN MAXIMISANT LA SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS.

Objectifs

- Consolidation du pôle institutionnel.
- Desserte adéquate de tous les secteurs résidentiels de la communauté en équipements communautaires de base.
- Correction des déficiences en infrastructures
- Protection incendie disponible dans le parc industriel
- Protection de l'environnement, du patrimoine culturel et du patrimoine bâti
- Planification de l'expansion du réseau de rues axée sur la fonctionnalité
- Sécurité des déplacements
- Contrôle des couts de développement

Moyens de mise en oeuvre

- Inclure les espaces adjacents aux équipements communautaires existants à l'intérieur de l'aire communautaire du pôle institutionnel.
- Conserver la vocation communautaire du Site de transmission culturelle ilnu (Uashassihtsh) et développer son potentiel touristique en complémentarité à sa vocation première.
- Planifier l'expansion du réseau routier de sorte à le rendre le plus fonctionnel possible, minimiser le nombre de traverses de la voie ferrée (en prévoir une seule dans le prolongement de Atuhk) et étudier les diverses options qui s'offrent pour établir un ou des liens additionnels entre le plateau à l'arrière du pôle institutionnel et la rue Ouiatchouan.
- Élaborer un plan directeur de la sécurité des déplacements sur l'ensemble du territoire prenant en considération les divers aspects de la circulation, dont l'aménagement, l'éclairage, la signalisation, la surveillance et la règlementation des voies de circulation. Aborder, en priorité, la zone du pôle institutionnel. Actualiser le plan directeur d'éclairage des rues en fonction des problématiques connues.
- Poursuivre l'implantation de résidences pour personnes âgées à proximité des équipements communautaires.

- Évaluer les avantages et désavantages de localiser les opérations d'entreposage et d'atelier de la Direction des travaux publics - habitation et des autres directions à l'intérieur du nouveau parc industriel. Prendre en considération l'acquisition possible du bâtiment d'entreposage de la quincaillerie de la rue Mahikan. Le volet administratif de TPH devrait cependant demeurer à l'intérieur du pôle institutionnel.

- Planifier l'aménagement de parcs et/ou la préservation d'espaces verts de sorte à maintenir le plus possible la présence de végétation à l'intérieur des développements domiciliaires.

- Identifier les sites à potentiel archéologique ou patrimonial, évaluer leur potentiel de mise en valeur et adopter des mesures règlementaires favorisant leur préservation.

- Inventorier et classifier les bâtiments et monuments qui ont une signification ou une valeur culturelle et adopter des mesures de protection de ce patrimoine au besoin.

- Aménager plus convenablement les secteurs de mise à l'eau des embarcations qui appartiennent à la communauté et régulariser l'utilisation des accès au lac.

- Analyser diverses options d'aménagement visant à accéder de façon sécuritaire au plan d'eau (lac) dans des situations urgentes.

- Développer des espaces communautaires en milieu riverain pour faire en sorte que les membres aient davantage de possibilités d'accéder au lac (envisager des acquisitions de terrains).

- Poursuivre la réhabilitation amorcée des infrastructures dans la plus vieille partie de la communauté, soit prioritairement dans la partie nord de la rue Ouiatchouan et planifier des travaux du même genre sur la rue Mahikan (entre Amishk et le cimetière). Profiter de ces travaux pour analyser la faisabilité d'un réseau d'égout pluvial séparé dans la partie nord de la rue Ouiatchouan

- Entreprendre une mise à jour des plans directeurs d'infrastructures basée sur les orientations de planification communautaire (zones prioritaires, etc.) et l'analyse des problématiques connues : secteurs à réhabiliter, capacité épuratoire des installations d'épuration des eaux usées, réseaux saisonniers dans les secteurs non urbanisés.

- Prévoir une aire de dégagement suffisante par rapport aux installations d'épuration des eaux usées (rayon sans résidence de 300 mètres ou moins après évaluation) et déterminer la nécessité d'augmenter la capacité épuratoire des étangs aérés dans le cadre de la mise à jour des plans directeurs d'infrastructures.

- Planifier la relocalisation de la voie ferrée le long de la limite ouest de la communauté avec une voie de desserte se raccordant au parc industriel de Mashteuiatsh.

- Préciser, dans la règlementation, les obligations de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en matière de desserte des bâtiments par les infrastructures d'aqueduc et d'égout (ex. responsabilités respectives du Conseil et du détenteur de lot lors d'un branchement de service).

4.4. Développement de la villégiature

Grande orientation
CONFIRMER LA VOCATION DES ZONES RIVERAINES UTILISÉES PRINCIPALEMENT À DES FINS DE VILLÉGIATURE ET PRÉCONISER UN DÉVELOPPEMENT ORDONNÉ.

Objectifs

- Prise en considération de l'utilisation qui est faite de ces zones.
- Meilleur suivi des développements projetés.
- Diminution des risques environnementaux et des risques pour la santé communautaire.
- Mise à contribution des non-membres qui occupent des immeubles dans l'Ilnussi

Moyens de mise en oeuvre

- Concilier la réalité d'occupation des lieux et la règlementation.
- Définir les droits d'occupation et prévoir une forme de redevance à percevoir auprès des non-membres qui occupent des immeubles sur le territoire de la communauté (en plus des frais de service).
- Restreindre temporairement le développement (la densification) de la villégiature, le temps de déterminer et d'adopter des moyens de contrôle adaptés à la réalité.
- Poursuite de l'évaluation environnementale des sites, avec la collaboration d'AADNC et Santé Canada, et mise en œuvre des mesures d'atténuation recommandées.
- Exiger, de la part des promoteurs et autres détenteurs de lots, une mise aux normes des installations d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées dans tous les cas où il y a risque environnemental ou menace à la santé communautaire. Orienter la solution avec des superficies de terrain minimales révisées.
- Adopter des mesures favorisant une meilleure protection des berges et du lac Saint-Jean, incluant certaines espèces floristiques en présence.
- Analyser la faisabilité d'implanter des infrastructures publiques (aqueduc, égout) dans les zones de villégiature et récréotouristiques et de financer le tout au moyen d'un emprunt remboursé avec des redevances à percevoir auprès des détenteurs de lots.
- Exiger, de la part des promoteurs, des plans de développement montrant la division des emplacements pour les usages existants et futurs, le tout en respect de bonnes pratiques urbanistiques, environnementales et sécuritaires.
- Revoir les mécanismes de gestion des baux.
- Informer les membres sur leurs droits d'accès aux berges et au lac Saint-Jean et développer des espaces communautaires en milieu riverain pour faire en sorte que les membres aient davantage de possibilités d'accéder au lac (envisager des acquisitions de terrains en s'inspirant, notamment, de la Politique d'achat et de vente de terrains dans l'Ilnussi de Mashteuiatsh).
- Étendre l'application des programmes d'aide à l'habitation aux membres de la communauté dans tous les secteurs de villégiature et récréotouristiques, sous certaines conditions.

4.5. Plan directeur d'aménagement communautaire

Le plan directeur d'aménagement communautaire est un découpage du territoire qui illustre les vocations attribuées aux différentes parties de l'Ilnussi de Mashteuiatsh. Ce plan exprime la vision de développement à long terme de la communauté dans l'Ilnussi. La vision exprimée tient compte de l'utilisation actuelle du territoire et des grandes orientations de planification communautaire présentées dans les sections précédentes.

L'Ilnussi de Mashteuiatsh est découpé en aires d'affectation homogènes où la compatibilité des usages permet, en principe, une cohabitation qui favorise un développement harmonieux et un milieu de vie de qualité. Le plan directeur d'aménagement communautaire indique l'orientation donnée au zonage des différentes parties de l'Ilnussi. Le plan de zonage, qui est une partie intégrante du Règlement de zonage, est en lien direct avec le plan directeur d'aménagement communautaire. Il est un des moyens de mettre en œuvre les orientations exprimées dans le présent cadre de planification.

Le plan directeur d'aménagement communautaire est présenté à la page suivante (carte 4). Les différentes affectations du sol présentées sont décrites ci-après.

4.5.1. Développement résidentiel

Deux (2) types d'aires résidentielles figurent au plan directeur d'aménagement communautaire :

1. Les aires résidentielles prioritaires se dessinent à proximité et autour du pôle institutionnel. Ces aires sont à développer en priorité. C'est à cet endroit que les prochains développements domiciliaires devraient être planifiés dans un contexte de mixité de produits d'habitation, de densités d'occupation du sol et d'usage compatibles avec la fonction résidentielle.

   Le potentiel d'accueil des aires prioritaires est de plus de 500 unités d'habitation. Un plan d'aménagement d'ensemble doit être élaboré au préalable afin de bien encadrer le développement de cet endroit clé de l'Ilnussi et, surtout, pour répondre aux attentes exprimées dans les moyens de mise en oeuvre qui accompagnent la grande orientation de développement résidentiel (section 4.1).

2. L'aire résidentielle complémentaire se situe dans le secteur des rues Pishu et Uapush. Son développement s'effectuera en complémentarité des aires prioritaires. La densité d'occupation du sol y sera plus faible, surtout axée sur les résidences comptant un (1) ou (2) logements.

Le fait de favoriser le développement de deux (2) aires résidentielles en parallèle répond à la volonté exprimée d'assurer une variété de choix dans la localisation et le type de quartier domiciliaire.

Il est à noter que les résidences demeurent un usage important autorisé dans d'autres parties de l'Ilnussi, comme les zones à vocation mixtes le long des rues Ouiatchouan, Mahikan et Nishk.

4.5.2. Développement de l'économie

Cinq (5) types d'aires d'affectation en lien avec le développement de l'économie de Mashteuiatsh figurent au plan directeur d'aménagement communautaire :

1. Le développement d'un pôle de commerces et services à portée régionale est planifié au futur croisement de la rue Mahikan avec la route 169. La visibilité offerte en bordure de la route provinciale fait de cette partie de l'Ilnussi un endroit stratégique pour attirer des établissements dont la portée déborde le cadre de la communauté.

2. Le plan directeur d'aménagement communautaire fait de la rue Ouiatchouan (entre l'entrée sud et la plage Robertson) une aire prioritaire de commerces et services à portée locale. Cette aire est naturellement destinée à une mixité d'occupation (résidence, commerces, services communautaires). L'habitation est une fonction importante dans cette aire à vocation mixte.

3. La section nord de la rue Ouiatchouan ainsi qu'une partie importante des rues Mahikan et Nishk se prêtent aussi à une certaine mixité d'occupation. Elles forment, en fait, une aire de commerces et services à portée locale complémentaire à celle de la rue Ouiatchouan. L'habitation est largement prédominante dans cette aire à vocation mixte.

4. Le nouveau parc industriel de Mashteuiatsh est l'endroit où se concentreront, à l'avenir, les usages à caractère industriel ou para-industriel. Les investissements communautaires consentis dans l'aménagement du parc justifient le statut d'aire prioritaire qui lui est attribué. L'expansion se fera sur les terrains adjacents en direction sud-ouest.

5. Les espaces périphériques aux divers foyers de développement dans l'Ilnussi sont affectés à des fins agro-forestières. Les activités agricoles et d'exploitation des ressources y sont autorisées en respect de l'environnement naturel et humain. Aucune phase d'urbanisation significative n'y est prévue dans un horizon prévisible. Les aires agroforestières devraient continuer de se prêter à la culture fourragère et demeureront la ceinture verte de l'Ilnussi de Mashteuiatsh.

4.5.3. Développement communautaire

Deux (2) types d'aires communautaires figurent au plan directeur d'aménagement :

1. L'aire communautaire prioritaire correspond au secteur du pôle institutionnel. Elle englobe, non seulement les bâtiments et équipements existants, mais aussi les espaces adjacents afin de permettre la consolidation et l'expansion du pôle, au besoin. L'intention ici est de permettre l'expansion des installations communautaires actuelles et la possibilité d'en implanter des nouvelles à l'intérieur d'une aire où la vocation est déjà bien établie.

2. Les aires communautaires complémentaires correspondent à des sites qui ont, ou pour lesquels on recherche, une fonction communautaire très spécifique.

   – La vocation communautaire du Site de transmission culturelle ilnu (Uashassihtsh) est à conserver et c'est en complémentarité à celle-ci que sera développé le potentiel touristique du site.

   – Le site des installations de traitement des eaux usées de la communauté et les terrains adjacents ont une vocation communautaire, particulière et exclusive, en

raison des contraintes de bruit et d'odeur qui restreignent les possibilités de développement à proximité des installations.

– Une partie de la pointe du Poste et le secteur du cimetière protestant (incluant l'ancien emplacement de la chapelle anglicane) justifient également une affectation qui témoigne de la signification communautaire qu'ont ces endroits.

4.5.4. Développement de la villégiature

Les aires de villégiature désignent des endroits, en bordure du Pekuakami, où sont concentrés des résidences secondaires, des roulotes, deux (2) terrains de camping et quelques résidences occupées en permanence. La plupart ne sont pas raccordés aux infrastructures publiques. Le plan directeur d'aménagement communautaire prend en considération l'utilisation actuelle de ces zones riveraines et préconise une conciliation de la réalité d'occupation des lieux et de la règlementation.

Le portrait actuel d'occupation de la bande riveraine justifie un encadrement accru des usages en présence dans les aires de villégiature. Des préoccupations urbanistiques, environnementales, de santé, de sécurité communautaire et d'appartenance à la communauté demeureront au cœur du cadre de gestion à adopter par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour cette partie de l'Ilnussi.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES

Les documents suivants furent consultés ou utilisés dans la préparation de ce rapport :

- Base cartographique numérique de la communauté (*Ressources naturelles Canada*, 2004);
- Demandes de permis et mises en chantier depuis 2000 (*Direction des travaux publics-habitation*, 2008);
- Données cadastrales (*Ressources naturelles Canada*, 2008);
- Enquête auprès des membres de la communauté dans le cadre de la réforme des programmes d'habitation (*Direction des travaux publics-habitation et Gaston St-Pierre et associés*, 2009);
- Entente de principe d'ordre général entre les Premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada (2004);
- État de la situation du logement à Mashteuiatsh (*Direction des travaux publics-habitation et Gaston St-Pierre et associés*, 2006);
- Étude de site, parc industriel Mashteuiatsh (*Cegertec*, 2003);
- Évaluation des besoins en infrastructures, Entente de principe d'ordre général, Nations innus de Mamuitun et Nutashkuan (*Conseil tribal Mamuitun*, 2004);
- Évaluation environnementale de projets d'immobilisation à Mashteuiatsh (*Roche*, 1995);
- Évaluation environnementale de site, phase 1 — Secteurs non organisés du territoire de la communauté innue de Mashteuiatsh, Québec (*Genivar*, 2010);
- Grille d'analyse de développement durable (*Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*, 2008);
- Inventaire des sites de villégiature dans la communauté de Mashteuiatsh (*Groupe-Conseil Nutshimit Inc.*, 2008);
- L'impact économique de la communauté d'affaires de Mashteuiatsh en 2009 (*Groupe performance stratégique*, 2009);
- Liste des projets de développement économique et communautaire (*Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*, 2009);
- Localisation des nations autochtones au Québec - Historique foncier (*Ministère des Ressources naturelles du Québec*, 1998).
- Mashteuiatsh 2020… Vers une économie durable et solidaire. Forum sur l'économie de Mashteuiatsh (phase 3). Concept global et intégré de développement de l'économie de Mashteuiatsh, 2012.
- Orientations politiques pour le mandat 2010-2014 (*Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*, 2010).
- Orientations stratégiques de la Société de développement économique Ilnu, 2007-2010 (*SDÉI*, 2007);
- Plan d'affaires du centre d'affaires Mashteuiatsh (*Comptabilnu,* 2009);
- Plan d'affaires du parc industriel de Mashteuiatsh (*SDÉI et Gaston St-Pierre et associés,* 2009);
- Plan global de développement territorial (*Direction affaires extérieures*, 2008);

- Plan quinquennal des immobilisations 2010-2016 (*Pekuakamiulnuatsh Takuhikan,* 2011);
- Planification communautaire (*Roche*, 1993);
- Plan de développement touristique (*Atouts Conseils*, 2008);
- Plans directeurs des infrastructures (*Cegertec*, 2006);
- Politique d'affirmation culturelle (*Commission consultative sur la culture*, 2005);
- Portrait de santé des Pekuakamiulnuatsh, Mashteuiatsh (*Direction de la santé et du mieux-être collectif*, 2010);
- Prévisions démographiques pour les Premières nations de Mamuitun et Nutashkuan (*Denis Brassard*, 2003);
- Prévisions démographiques, évolution de la main-d'œuvre et étude des besoins en infrastructures (*Roche*, 2002);
- Projet-pilote, implantation d'une filière forestière, Premières nations (*André Benoît*, 2011)
- Rapport de la Commission consultative sur la réalité sociale (2008);
- Rapport du Comité sectoriel sur le développement communautaire (*Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et Gaston St-Pierre et associés*, 2012);
- Rapport du Comité sectoriel sur le développement de l'économie (*Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et Gaston St-Pierre et associés*, 2012);
- Rapport du Comité sectoriel sur le développement de la villégiature (*Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et Gaston St-Pierre et associés*, 2012);
- Rapport du Comité sectoriel sur le développement résidentiel (*Direction des travaux publics-habitation et Gaston St-Pierre et associés*, 2010);
- Recensements du Canada de 1991, 1996, 2006 et 2011 (*Statistique Canada*);
- Registre de la tenure des terres (*Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*, 2008);
- Registre des Indiens de 1991, 1993, 2008 et 2012 (*Affaires autochtones et Développement du Nord Canada*);
- Règlement de zonage (*Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*, 1994);
- Relocalisation de l'emprise de la voie ferrée sur le territoire de la Première Nation de Mashteuiatsh, Section Roberval/Mashteuiatsh (*Cegertec*, 2008).